



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260401-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260401**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer des Commissions d'Instruction, article 2121-22

CONSIDÉRANT QUE :

- il y a lieu de constituer une Commission Culture, Patrimoine et Vie Associative

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De constituer une Commission Culture, Patrimoine et Vie Associative

Article 2 : Le Conseil Municipal fixe la composition de la Commission comme suit, sous la présidence du Maire, M Valéry BEURIOT

MEMBRES

- Janine LEROUVILLOIS
- France CABARET
- Loïc MARQUET
- Sophie BORDIER
- Sophie CAILLY
- Dominique LOBJEOIS
- Catherine DASSIER

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260402-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260402**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT, CADRE DE VIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer des Commissions d'Instruction, article 2121-22

CONSIDÉRANT QUE :

- il y a lieu de constituer une Commission d'aménagement, cadre de vie et transition écologique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De constituer une Commission d'aménagement, cadre de vie et transition écologique,

Article 2 : Le Conseil Municipal fixe la composition de la Commission comme suit, sous la présidence du Maire, M Valéry BEURIOT

MEMBRES

- Bruno TROYARD
- Stéphanie DETOURBE
- Loïc MARQUET
- Flavien LIEDTS
- Janine LEROUVILLOIS
- Sophie BORDIER
- Cédric LEJEUNE



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260403-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260403**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE SOLIDARITE ET VIVRE ENSEMBLE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer des Commissions d'Instruction, article 2121-22

CONSIDÉRANT QUE :

- il y a lieu de constituer une Commission de solidarité et vivre ensemble,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De constituer une Commission de solidarité et vivre ensemble

Article 2 : Le Conseil Municipal fixe la composition de la Commission comme suit, sous la présidence du Maire, M Valéry BEURIOT

MEMBRES

- Mme Jany HELLIN
- Camille PANNIER
- Delphine THAURIN
- Dominique LOBJEOIS
- Christian TEXAUD
- Karine MAUPETIT
- Stéphane MORRA



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260404-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260404**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION SPORTS ET BASE DE LOISIRS

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer des Commissions d'Instruction, article 2121-22

CONSIDÉRANT QUE :

- il y a lieu de constituer une Commission Sport et Base de Loisirs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De constituer une Commission Sport et Base de Loisirs,

Article 2 : Le Conseil Municipal fixe la composition de la Commission comme suit, sous la présidence du Maire, M Valéry BEURIOT

MEMBRES

- Pascal MADELAINE
- Jimmy BACQUET
- Christophe JAJOLET
- Flavien LIEDTS
- Thierry ROSAY
- Camille PANNIER
- Kévin BANCE



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260405-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260405**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE, REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNETE DES JEUNES

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer des Commissions d'Instruction, article 2121-22

CONSIDÉRANT QUE :

- il y a lieu de constituer une Commission enfance jeunesse, réussite éducative et citoyenneté des jeunes

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De constituer une Commission enfance jeunesse, réussite éducative et citoyenneté des jeunes

Article 2 : Le Conseil Municipal fixe la composition de la Commission comme suit, sous la présidence du Maire, M Valéry BEURIOT

MEMBRES

- Camille PANNIER
- France CABARET
- Janine LEROUVILLOIS
- Delphine THAURIN
- Christian TEXAUD
- Thibault THAURIN
- Laëtitia HALLEBARD



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : **27**

Vote contre : **0**

Abstention : **0**



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260406-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260406**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE ET ATTRACTIVITE COMMERCIALE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer des Commissions d'Instruction, article 2121-22

CONSIDÉRANT QUE :

- il y a lieu de constituer une Commission des Travaux, Voirie et Attractivité Commerciale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De constituer une Commission des Travaux, Voirie et Attractivité Commerciale,

Article 2 : Le Conseil Municipal fixe la composition de la Commission comme suit, sous la présidence du Maire, M Valéry BEURIOT

MEMBRES

- Manuel CHOLEZ
- Christophe JAJOLET
- Loïc MARQUET
- Karine MAUPETIT
- Thierry ROSAY
- Stéphanie DETOURBE
- Cédric LEJEUNE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260407-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260407**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DIRECTEUR DE L'O.M.S

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- il convient de désigner 4 délégués titulaires au Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports en rappelant que le Maire est membre de droit selon les statuts,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Désigne les 4 délégués titulaires du Conseil Municipal au Comité Directeur de l'O.M.S.

TITULAIRES

- MADELAINE Pascal
- LIEDTS Flavien
- BACQUET Jimmy
- JAJOLET Christophe

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260408-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260408**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : **FIXATION DU NOMBRE DE DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article R.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui arrête la répartition des délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale,
- l'article R.123-7 qui précise que le nombre de délégués doit être compris entre 4 et 8 membres désignés par le Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De fixer à 6 le nombre de délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : **27**

Vote contre : **0**

Abstention : **0**



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260409-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260409**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de votants :	27

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération en date du jeudi 16 avril 2026 fixant à 6 le nombre de représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDÉRANT QUE :

- il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- cette élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret,

Après un appel à candidature, la listes des candidats est déposée

TITULAIRE :

- Jany HELLIN
- Karine MAUPETIT
- Christian TEXAUD
- Dominique LOBJEOIS
- Delphine THAURIN
- Stéphane MORRA

- Nombre de votants : 27
- Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

La liste présentée ayant obtenue la majorité absolue, sont proclamés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

TITULAIRE :

- Jany HELLIN
- Karine MAUPETIT
- Christian TEXAUD
- Dominique LOBJEOIS
- Delphine THAURIN
- Stéphane MORRA



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260410-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260410**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R 252-30 et s.,
- l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

CONSIDÉRANT QUE :

- un Comité social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,
- l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De créer un Comité Social Territorial local.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial local à : 5 (entre 3 et 5)

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du Comité Social Territorial local à : 3 (entre 3 et 5, et sans être supérieur à celui des représentants du personnel).

Article 4 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260411-DE



COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260411**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R 252-30 et s.,
- l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
- la délibération n°2026/04/10 du conseil municipal en date du 16 avril 2026 établissant la création du comité social territorial

CONSIDÉRANT QUE :

- il convient de désigner les membres représentants de la collectivité au sein du comité social territorial

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- de fixer comme suit la composition du CST
- désigne à cet effet :

TITULAIRES

- Karine MAUPETIT
- Manuel CHOLEZ
- Thierry ROSAY

SUPPLEANTS

- Janine LEROUVILLOIS
- Sophie CAILLY
- Christian TEXAUD

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260412BIS-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260412**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de votants :	27

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- l'article 22 du Code des Marchés Publics, fixant les règles d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDÉRANT QUE :

- il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal,
- cette élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret,
- l'élection des membres titulaires et suppléants à lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Après un appel à candidature

Une liste de candidats est déposée

TITULAIRES

- Thierry ROSAY
- Dominique LOBJEOIS
- Manuel CHOLEZ
- Stéphanie DETOURBE
- Patrick QUEREY

SUPPLEANTS

- Christian TEXAUD
- Jimmy BACQUET
- Flavien LIEDTS
- Karine MAUPETIT
- Catherine DASSIER

- Nombre de votants : 27
- Blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

La liste présentée ayant obtenue la majorité absolue sont proclamés à la Commission d'Appel d'Offres et de Jury de Concours :

TITULAIRES

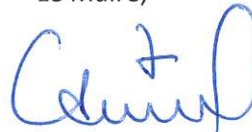
- Thierry ROSAY
- Dominique LOBJEOIS
- Manuel CHOLEZ
- Stéphanie DETOURBE
- Patrick QUEREY

SUPPLEANTS

- Christian TEXAUD
- Jimmy BACQUET
- Flavien LIEDTS
- Karine MAUPETIT
- Catherine DASSIER



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260413-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260413**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL AUGUSTIN BOISMARD

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret n° 85-924 du 30 août 1985, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

CONSIDÉRANT QUE :

- il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Augustin Boismard,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

De fixer comme suit les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Augustin Boismard et désigne à cet effet :

TITULAIRE

- Camille PANNIER

SUPPLEANT

- LEROUVILLOIS Janine

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260414-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260414**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret n° 85-924 du 30 août 1985, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

CONSIDÉRANT QUE :

- il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Pierre Brossolette,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

De fixer comme suit les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration Collège Pierre Brossolette et désigne à cet effet :

TITULAIRE

- PANNIER Camille

SUPPLEANT

- LEROUVILLOIS Janine

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260415-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260415**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA RISLE (S.A.E.P)

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Conseil d'Administration du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de la Risle (SAEP),

Les délégués sont élus au scrutin uninominal à trois tours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- Désigne comme suit à la majorité absolue les délégués du Conseil Municipal au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de la Risle :

TITULAIRE

- Manuel CHOLEZ

SUPPLEANT

- Thierry ROSAY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260416-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260416**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE (S.I.E.G.E 27)

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE27)
- l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Comité Syndical de se réunir afin d'élire le nouveau président et le bureau,

CONSIDÉRANT QUE :

- il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE27),

Les délégués sont élus au scrutin uninominal à trois tours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- Désigne comme suit, à la majorité absolue délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE27)

TITULAIRE

- Thierry ROSAY

SUPPLEANT

- Manuel CHOLEZ

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260417-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260417**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT EAD

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1524-5,
- le Code de Commerce
- les statuts de Eure Aménagement et Développement, SAEM.

CONSIDÉRANT QUE :

- il faut assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Spéciales, Générales Ordinaire et Extraordinaire de la Société.

Les délégués sont élus au scrutin uninominal à trois tours,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- Désigner pour représenter la Commune aux Assemblées :

TITULAIRE : M TROYARD Bruno

SUPPLEANT : M CHOLEZ Manuel

- Autoriser Monsieur Bruno TROYARD à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale composée de 19 communes et de 9 Communautés de Communes.

- Autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260418-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260418**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'EHPAD DE BRIONNE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

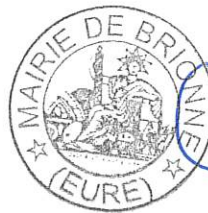
- il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal représentant la commune au sein de l'EHPAD de Brionne,
- le nombre de délégués est fixé à 2,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

De fixer comme suit les représentants du Conseil Municipal représentant la commune au sein de l'EHPAD de Brionne

- Jany HELLIN
- Delphine THAURIN

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 21

Vote contre : 6

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260419-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260419**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES AUX ASSEMBLEES-MON LOGEMENT27

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1524-5,
- le Code du Commerce,

CONSIDÉRANT QUE :

- la collectivité est actionnaire de Mon Logement27
 - la collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT
 - le désignant doit assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale et aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Mon Logement27
 - le désignant demeure représentant permanent au sein du conseil d'administration de Mon Logement 27.
- Aucune modification n'est apportée à l'identité du représentant permanent

Suite aux élections Municipale des 15 et 22 mars 2026, il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

De fixer comme suit les représentants :

ASSEMBLEE SPECIALE :

- Autorise M Valéry BEURIOT, à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.
- à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- M Valéry BEURIOT



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260420-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260420**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION D'UN REFERENT DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COLLECTIVITES FORESTIERES NORMANDIE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- la forêt et les espaces boisés représentent un enjeu important sur la commune
- les Collectivités forestières Normandie accompagnent et informent régulièrement tout au long du mandat et bénéficient de conseils avisés
- il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal au sein de forêt-bois

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

De fixer comme suit la désignation :

TITULAIRE : M Manuel CHOLEZ
SUPPLÉANT : M Fabien LIEDTS

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260421-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260421**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : DESIGNATION DE REPRESENTANTS ET PARTICIPATION A EURE NORMANDIE NUMERIQUE

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral n° DRCL/BL/2014-02 du 13 janvier portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique
- l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLI/2022-31 du 26 octobre 2022 portant modification des statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
- les statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

CONSIDÉRANT QUE :

- par délibération en date du 23 septembre 2024, la commune a adhéré au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- de désigner comme représentant-e :

Titulaire : M Manuel CHOLEZ

Suppléante : Mme Sophie CAILLY



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260422-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260422**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de votants :	27

Objet : **COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Considérant que :

- la Commission Communale des Impôts Directs joue un rôle important dans l'évaluation foncière des propriétés bâties et non bâties des communes
- il convient d'arrêter une liste de Délégués en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il est rappelé que les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux et qu'il convient de lui adresser une liste en nombre double

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Propose au Directeur des Services Fiscaux les Commissaires Titulaires et Suppléants suivants :

TITULAIRES

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| - Gilles DOUCET | - Fabienne VERMON |
| - Didier CLOET | - José MORENO |
| - Michel LEMELE | - Catherine BARROIS |
| - Annie BENALI | - Jean-Louis HUYGUE |
| - Jany HELLIN | - Jérémie COTTARD |
| - Audrey DANARD | - Tony BAIVEL |
| - Véronique LETAILLEUR | - Claudine PREY |
| - Marie-Christine ZERKAOUI | - Patrice SANSONNET |

SUPPLEANTS

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| - Patrick HELLIN | - Anita DECAMBOS |
| - Daniel AUMONT | - Xavier BRAUD |
| - Alain PAILHE | - Jean-Pierre LETELLIER |
| - Erick TESSON | - Nathalie KERNEÏS |
| - Olivier GUILLOUZO | - Monique LEBOEUF |
| - Sophie GEFFINE | - Josette DENIS |
| - Laurence PETIT | - Mireille DESMARAIS |
| - Didier GALLOIS | - Martine PAPIN |

Dit que le directeur des services fiscaux désignera à partir de la liste proposée par le conseil municipal les huit commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260423-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260423**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – M57

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du conseil municipal n° 2022/08/04 en date du 30 août 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,
- La délibération en date 12 avril 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier
- L'avis de la commission des finances et communication en date du 13 avril 2026

Considérant la nécessité de renouveler cette décision compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante, il est proposé de reconduire le règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- D'adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



VILLE DE BRIONNE

**RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE
ET FINANCIER
VILLE DE BRIONNE
2026**

Table des matières

A. LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE.....	5
1. Définition du budget	5
2. Le compte de gestion (CDG).....	8
3. Le compte administratif	8
4. La fusion du CDG et du CA : le compte financier unique (CFU).....	8
B. LA GESTION BUDGETAIRE PLURIANNUELLE : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP).....	9
C. L'EXECUTION BUDGETAIRE.....	11
1. Les recettes de fonctionnement	11
2. Le pilotage des charges de personnel.....	12
3. Les subventions de fonctionnement accordées.....	12
4. Les autres dépenses de fonctionnement	13
5. Les recettes d'investissement	13
6. Les dépenses d'investissement	13
7. Les subventions d'investissement accordées.....	13
8. L'annuité de la dette	14
9. Définition de l'engagement.....	14
10. Procédures d'engagement	14
11. L'engagement de dépenses.....	15
12. L'engagement de recettes.....	15
13. La gestion des tiers.....	15
14. Enregistrement des factures	16
15. La gestion du « service fait »	16
16. La liquidation et le mandatement ou l'ordonnancement	17
17. Le délai global de paiement	18
18. La gestion des recettes.....	19
19. Les annulations et réductions de recettes	19
20. Le suivi des demandes de subvention à percevoir.....	19
21. La constitution des provisions	20
22. Les opérations de fin d'exercice.....	20
23. La journée complémentaire	20
24. Le rattachement des charges et des produits.....	20
25. Les reports de crédits d'investissement.....	21
D. LA GESTION DU PATRIMOINE.....	21
1. La tenue de l'inventaire.....	21
2. L'amortissement.....	22

3. La cession de biens mobiliers et biens immeubles	22
4. Concordance inventaire physique/comptable	22
E. LA GARANTIE D'EMPRUNT	23
F. LES REGIES	23

INTRODUCTION

Historiquement, la Commune de BRIONNE s'est souvent portée candidate à diverses expérimentations de modernisation de ses processus comptables, en lien avec les services des Finances Publiques.

C'est donc tout naturellement que la Commune a souhaité anticiper le passage à la nomenclature M57 dès 2023, sans attendre l'échéance légale de 2024.

Le présent Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville de Brionne formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable applicables à la Ville

Ce règlement définit les règles de gestion internes propres à la Ville, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Par délibération n° 2022/08/04 en date du 30 août 2022 la Ville de Brionne s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, pour le budget principal et le budget annexe « Lotissement Les Hauts de Callouet »

Dès lors, il en découle les impératifs suivants :

- L'adoption préalable de la norme budgétaire et comptable M57, adoptée lors du conseil municipal du 30 août 2022 (délibération n° 2022/08/04) ;
- La révision des méthodes d'amortissement comptables, adoptée lors du conseil municipal du 30 août 2022 ;
- L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la Ville pour la préparation et l'exécution du budget 2023.

Le règlement budgétaire et financier de la Ville de Brionne formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes.

Il définit également les règles internes de gestion propres à la Ville dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services.

Le présent RBF évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

A. LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

1. Définition du budget

Le budget est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice.

Il s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable.

L'arborescence budgétaire

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en assemblée délibérante et d'une transmission au contrôle de l'égalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le budget se présente sous la forme de deux sections (fonctionnement/investissement) et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré.

Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

Cette segmentation de crédits (dépenses comme recettes) permet de présenter de manière transparente le budget de la Ville dans le but notamment de mieux identifier les politiques menées par la collectivité, mieux appréhender leur coût et faciliter la prise de décision.

Le budget principal de la Ville est organisé autour de trois politiques suivantes :

- Développer l'attractivité du territoire
- Favoriser la relation aux usagers
- Piloter la collectivité

1.1. Le cycle budgétaire

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre.

Son élaboration ainsi que les différentes décisions qui le font évoluer au cours de l'année sont encadrées par des échéances légales.

Ainsi, comme pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, l'élaboration proprement dite du budget est précédée d'une étape préalable obligatoire constituée par le débat d'orientations budgétaires.

1.2. Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport d'orientations budgétaires (ROB) devant donner lieu à débat. Ce rapport porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

La commune structure notamment son rapport d'orientations budgétaires autour d'un rappel de contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (conjoncture économique, projet de loi de finances) et d'une présentation de la situation spécifique de la collectivité.

Ce débat de portée générale permet aux élus municipaux d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au Maire de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

1.3. Le calendrier des actions à mener jusqu'au vote du budget

La Ville de Brionne a jusqu'à présent choisi de voter son budget N avec une reprise anticipée des résultats N-1. Par conséquent, le calendrier budgétaire prévisionnel est le suivant :

	Directions opérationnelles	Direction des Finances	Direction Générale, Maire et élus	Conseil Municipal
Novembre N-1			Note de cadrage budgétaire	
Décembre N-1 à Fin Janvier N	Remontée des propositions budgétaires	Opération de clôture Budgétaire Etablissement des RAR Contre Passation N-1 Ouverture de l'exercice N+1		
Février N		Réunions budgétaires d'harmonisation et équilibre budgétaires	Arbitrages	Débat sur les orientations budgétaires Vote du rapport d'orientations budgétaire
Début Mars N		Etablissement des maquettes budgétaires et délibérations	Commission des Finances	
Fin Mars ou début Avril N				Vote du budget primitif avec une reprise anticipée des résultats
Juin N				Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif.

Le calendrier présenté ci-dessus peut être modifié sous réserve du respect des échéances légales. Ainsi, et en cas d'adoption d'une modification du calendrier budgétaire impliquant un vote du budget N avant que l'exercice concerné ne débute (par exemple, vote du budget N en décembre de l'exercice N-1, afin qu'il puisse s'appliquer dès le 1^{er} janvier de l'année N), une reprise des résultats N-1 à l'occasion d'un budget supplémentaire adopté au cours de l'année N serait nécessaire.

La Direction des Finances est garante du respect du calendrier budgétaire.

1.4. Le vote du budget primitif

Le conseil municipal délibère sur un vote du budget par nature. Cette modalité de présentation ne peut être modifiée qu'une seule fois, au plus tard à la fin du premier exercice budgétaire

complet suivant le renouvellement du conseil municipal. À la date de rédaction du présent règlement, la Ville de Brionne a choisi de voter son budget **par nature**.

Le budget est complété d'une présentation croisée par fonction. Il contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la commune.

Le budget primitif est accompagné d'un rapport de présentation. Ce document présente le budget dans son contexte économique et réglementaire et en détaille la ventilation par grands postes.

Le budget doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives doivent impérativement permettre le remboursement de la dette. En vertu de cette règle, la section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif. La collectivité ne peut pas couvrir ses charges de fonctionnement par le recours à l'emprunt.

Le budget est exécutoire dès publication et transmission au représentant de l'État.

1.5. Le budget supplémentaire et les décisions modificatives

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui a pour objet d'intégrer les résultats antérieurs reportés ainsi que les reports.

Le montant de reports en dépenses et en recettes doit être conforme aux restes à réaliser constatés au compte administratif.

Au cours de l'exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer et être revues lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « décisions modificative ».

Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

La décision modificative s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié. Seules les dépenses et les recettes non prévues et non prévisibles au budget primitif (principe de sincérité du budget) peuvent être inscrites en décision modificative.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est néanmoins possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7.5 % relatif à la fongibilité des crédits.

Les décisions modificatives concernent également des transferts équilibrés entre chapitres budgétaires.

Le service financier recense les demandes de crédits complémentaires proposées et motivées par les gestionnaires de crédits. Ces demandes nouvelles sont arbitrées en dernier ressort par le Maire sur proposition de la Directrice Générale des Services.

Les annexes budgétaires qui seraient modifiées lors d'une décision modificative doivent être présentées au vote de l'assemblée délibérante.

Les virements de crédits

Les virements de crédits consistent à retirer un montant disponible sur une ligne budgétaire pour l'affecter à une autre ligne budgétaire, à la condition que cette opération se fasse au sein du même chapitre budgétaire globalisé (011 « charges à caractère général », 012 « charges de personnel »).

Des virements entre Autorisation de Paiement (AP) ne modifiant pas le volume de chacune des AP sont possibles.

2. Le compte de gestion (CDG)

Le compte de gestion est présenté par le comptable public. Il correspond au bilan (actif/passif) de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il est remis par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré.

Le calendrier de clôture défini avec la trésorerie municipale nous permet d'obtenir les comptes de gestion provisoires au mois de février ou mars N+1.

Le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) avant le compte administratif.

3. Le compte administratif

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution budgétaire d'un exercice. Il compare à cette fin :

- les montants votés se rapportant à chaque chapitre et article du budget ;
- le total des émissions de titres de recettes et de mandats sur chaque subdivision du budget y compris les mandats ou titres de rattachement.

Il fait apparaître :

- les restes à réaliser de dépenses et recettes par section (rattachements en fonctionnement, reports en investissement) ;
- les résultats de l'exercice budgétaire (déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections).

Il comprend les annexes obligatoires et doit être concordant avec le compte de gestion présenté par le comptable public.

Il est proposé au vote du conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le maire présente le compte administratif mais ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal entend, débat et arrête le compte administratif **après** le compte de gestion.

4. La fusion du CDG et du CA : le compte financier unique (CFU)

Le CFU, depuis 2024 est une nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,

- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la Ville de Brionne s'est engagée à appliquer le référentiel M57 à partir du 1^{er} janvier 2023, soit un an avant l'obligation légale.

B. LA GESTION BUDGETAIRE PLURIANNUELLE : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

Les Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP)

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par des autorisations de programmes pour les dépenses d'investissement.

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La somme de ces Crédits de Paiement (CP) annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisée au titre de N.

Les AP sont décidées et modifiées par le conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; l'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables. La liste des opérations financées par une AP est présentée pour information aux élus dans la délibération d'autorisation.

La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre.

Les AP sont ouvertes après validation du programme fonctionnel des besoins dans le cas d'une maîtrise d'œuvre inter ou notification du marché en maîtrise d'œuvre externe. Le chiffrage de l'AP est réalisé en cout complet et comporte un poste aléas et révisions.

Si le montant de l'AP s'avère insuffisant du fait d'un changement du programme fonctionnel de besoin ou de contraintes d'exécution excédant les provisions d'aléas et de révision, avec ajustement des derniers CP, soumise à la validation du conseil municipal.

Elle fera dans tous les cas l'objet d'une clôture à la réception financière de la dernière des opérations financées.

La gestion des Autorisation de Programme (AP)

La délibération relative au vote d'une AP est rédigée par la Direction des Finances en relation avec la Direction concernée.

Dans tous les cas, une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles AP et les opérations y afférentes.

Modification et ajustement des Crédits de Paiement (CP)

Lorsque l'AP finance plusieurs opérations, le rééquilibrage des crédits s'effectue en priorité par virement de crédit des CP au sein des opérations de l'AP.

Si la modification des CP au sein d'une autorisation de programme ne concerne pas l'exercice en cours, les ajustements de CP interviennent lors de la préparation du budget N+1.

L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par décision modificative.

L'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets, Cette diminution ou cette augmentation doit être strictement symétrique entre les dépenses et les recettes.

Si cet ajustement n'a pas fait l'objet d'un engagement pendant l'exercice, alors les crédits de paiement non utilisés sont annulés et ne sont pas reportés.

Les Autorisations d'Engagement (AE)

Les dotations affectées aux dépenses de **fonctionnement** peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Les Autorisations d'Engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AE sont limitées quant à l'objet de la dépense. Elles ne peuvent s'appliquer ni aux frais de personnel ni aux subventions versées à des organismes privés.

Modalités d'adoption des AE/AP/CP et règles de gestion des AP/AE

Les AP/AE sont votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative (art. R2311.9 du CGCT). Elles peuvent être votées lors de tout conseil municipal.

La délibération précise l'objet de l'AP, son montant, et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement. Le cumul des crédits de paiement (CP doit être égal au montant de l'AP. Il peut s'agir :

- D'une **AP projet** dont l'objet est constitué d'une opération d'envergure ou d'un périmètre financier conséquent (exemple : construction d'un équipement culturel ou sportif). Ces AP ont une durée qui est déterminée en fonction du projet.
- D'une **AP d'intervention** qui peut concerner plusieurs projets présentant une unité fonctionnelle ou géographique (exemple : subventions versées dans le cadre de la délégation d'aide à la pierre).
- D'une **AP programme** qui correspond à un ensemble d'opérations financières de moindre ampleur (exemple : maintenance du bâti scolaire). Ces AP sont millésimées (exemple : programme de rénovation du patrimoine scolaire).

C. L'EXECUTION BUDGETAIRE

La circulaire NOR/INT/B/02/00059C du 26 février 2002, rappelle et précise les règles d'imputation des dépenses du secteur public local telles qu'elles sont fixées par les instructions budgétaires et comptables.

Les dépenses ont le caractère d'immobilisations si elles ont pour effet une augmentation de la valeur d'un élément d'actif ou une augmentation notable de sa durée d'utilisation.

Ainsi, les dépenses à inscrire à la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers).

Inversement, sont imputées en fonctionnement les dépenses qui concernent le quotidien de la gestion municipale : fournitures courantes, prestations récurrentes qui n'améliorent pas la valeur des investissements, des biens possédés par la Ville.

La difficulté réside dans l'interprétation de ce que sont les dépenses de gros entretien, d'amélioration. Car dès lors que l'on prolonge la durée de vie d'un bien, qu'on l'améliore, qu'on augmente sa valeur, alors l'imputation en investissement s'impose.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment, des prestations facturées sur la base de tarifs définis par délibération, des impôts et taxes, des subventions accordées (délibérations des subventions ou conventions).

Le produit des impositions directes, les reversements de fiscalité ainsi que les dotations de l'Etat sont prévus au budget et saisis dans l'application financière par la Direction des Finances. Les autres recettes (prestations de services, subventions reçues et recettes diverses) sont prévues et saisis dans l'application financière par les Directions des finances.

La prévision de recettes est évaluative, l'ordonnancement des recettes peut donc être supérieur aux prévisions. Cependant, dans le cadre des principes de prudence et de sincérité budgétaire, les recettes de fonctionnement ne doivent pas être surévaluées, ni sous-évaluées.

Les recettes issues des tarifs doivent être évaluées au regard des réalisations passées et de l'évolution des tarifs. Les prévisions relatives aux subventions et autres recettes de fonctionnement doivent être justifiées

Chaque direction opérationnelle doit veiller à la bonne perception des recettes qu'elle a inscrites.

En vertu du principe de non-affectation, la prévision et/ou l'encaissement des recettes ne peuvent justifier de l'octroi de crédits supplémentaires en dépenses.

2. Le pilotage des charges de personnel

La prévision budgétaire est assurée par la Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction Générale des Services dans le respect de l'enveloppe globale, définie par le cadre budgétaire, validée par le Maire en collaboration avec le cabinet ADELyce.

La saisie dans l'application financière est assurée par la Direction des Finances. La saisie des propositions budgétaires doit impérativement être détaillée au niveau le plus fin de la nomenclature par nature.

Les crédits inscrits au budget primitif doivent être suffisants pour honorer toutes les dépenses obligatoires (salaires et charges) de l'exercice budgétaire considéré.

Le tableau des effectifs fait partie des annexes obligatoires au budget. Il est également fourni par la DRH, sous un format compatible avec la production des annexes budgétaires (protocole TOTEM). La Direction des Finances assure la consolidation des annexes et prépare les maquettes budgétaires soumises à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Le suivi analytique des dépenses (et recettes) relatives à la masse salariale est effectué dans l'application propre à la gestion du Service Financier.

3. Les subventions de fonctionnement accordées

Une subvention est un concours financier volontaire et versé à une personne physique ou morale, dans un objectif d'intérêt général et local.

Les subventions de fonctionnement correspondent aux prévisions de l'article par nature 65748 «subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé». Les autres subventions (allouées aux personnes morales de droit public, contributions obligatoires...) sont classées dans la catégorie « dépenses courantes de fonctionnement ».

Les subventions de fonctionnement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés au chapitre concerné.

Les subventions supérieures à 23 000 euros doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention définissant les conditions d'octroi.

La Direction Générale en collaboration avec les élus, se charge du suivi des subventions de fonctionnement dans différents domaines de compétence (culture, sports,...), la Direction Finances saisit leurs propositions budgétaires suite aux arbitrages d'une commission spécifique d'attribution des subventions. Les propositions budgétaires sont ensuite éventuellement ajustées par la Direction des Finances au regard des décisions prises par le Maire.

La saisie des propositions dans l'application financière est effectuée par opération sur des enveloppes de financement spécifiques permettant de distinguer les subventions des autres dépenses de fonctionnement.

Toute subvention accordée au cours d'un exercice doit faire l'objet d'un engagement. Dans l'hypothèse où la subvention ne peut être versée, pour tout ou partie, au cours de l'exercice d'attribution, l'engagement pourra être rattaché sur l'exercice suivant.

4. Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes correspondent aux charges à caractère général (chapitre 011), aux charges de gestion courantes hors subventions (chapitre 65 hors 6574...) et aux atténuations de produits (chapitre 014).

Les dépenses de fonctionnement sont saisies par la Direction des finances.

5. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées des ressources propres définitives (FCTVA...), des subventions d'équipement, des recettes d'emprunt, des cessions patrimoniales et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. Elles sont prévues et saisies par la Direction des Finances, pour ce qui concerne les cessions patrimoniales elles sont engagées sous condition d'une promesse de vente signée.

Les recettes affectées à des opérations sont inscrites au budget au regard d'un engagement juridique (arrêté de subvention, convention...).

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement correspond en prévision à la somme du virement de la section de fonctionnement (nature 021/023), des dotations aux amortissements et des provisions (chapitre 040/042).

Les éventuelles recettes d'emprunt assurent le financement complémentaire de la section d'investissement (à l'exception du remboursement en capital de la dette).

6. Les dépenses d'investissement

Les gestionnaires de crédits prévoient et proposent les crédits afférents à l'exercice et concourant en priorité pour les projets de la mandature.

Outre les prévisions propres à l'exercice budgétaire, les directions opérationnelles indiquent également les prévisions budgétaires relatives aux exercices N + 1, N + 2 et N + 3, ainsi que les éventuelles dépenses de fonctionnement générées par ces investissements.

Si les opérations sont incluses dans une AP, la somme des CP prévus ou votés par exercice budgétaire ne peut pas être supérieure au montant de l'AP sauf à solliciter une revalorisation de celle-ci.

7. Les subventions d'investissement accordées

Les subventions d'équipement versées font l'objet d'un chapitre particulier (chapitre 204) de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Les directions opérationnelles prévoient et proposent les crédits afférents à l'exercice. Les subventions d'équipement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés.

Les subventions supérieures à 23 000 euros doivent obligatoirement faire l'objet d'une délibération distincte du budget et d'une convention définissant les conditions d'octroi. Les règles de versement et caducité des subventions sont définies par convention.

8. L'annuité de la dette

Si présente, l'annuité de la dette correspond au remboursement des emprunts en capital (chapitre 16) et intérêts (articles 66111, 66112 et 6615). L'annuité de la dette est une dépense obligatoire de la Ville.

La prévision annuelle inscrite au budget primitif est effectuée par la Direction des Finances. Des ajustements pourront, le cas échéant, être prévus par décision modificative. L'état de la dette est présenté au travers de différentes annexes du budget.

9. Définition de l'engagement

La tenue d'une comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité administrative est une obligation qui incombe à l'exécutif de la collectivité.

Elle n'est pas obligatoire en recettes. En revanche la pratique de l'engagement est un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- les crédits ouverts en dépenses et recettes,
- les crédits disponibles pour engagement,
- les crédits disponibles pour mandatement,
- les dépenses et recettes réalisées,
- l'emploi fait des recettes grevées d'affectation spéciale.

Cette comptabilité permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser ; elle rend possible les rattachements de charges et de produits.

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de trois éléments :

- un montant prévisionnel de dépenses
- un tiers concerné par la prestation
- une imputation budgétaire (chapitre, article, fonction et n° d'opération)

Dans le cadre des crédits gérés en Autorisation de Programme (AP), l'engagement porte sur l'AP et donc sur les crédits pluriannuels.

Hors gestion en AP, l'engagement porte sur les crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice.

10. Procédures d'engagement

Tout engagement se matérialise dans l'outil de gestion financière Berger Levrault par le choix d'une procédure d'engagement, portant chacune des règles de gestion spécifiques.

Ce choix de procédure dépend notamment du support juridique accompagnant l'engagement comptable.

Les règles de gestion seront en effet différentes selon que l'engagement concerne un accord cadre à bons de commande, des travaux de construction, une subvention à verser à un partenaire extérieur, ou encore le règlement des intérêts de la dette.

Il est ensuite déposé sur un parapheur électronique pour suivre le circuit de validation et de signature électronique par le Maire.

Chaque engagement doit faire l'objet de validations dont le nombre est fonction du type d'engagement :

- Une première validation d'ordre technique par la Direction des Finances portant sur le contrôle de l'imputation budgétaire utilisée, sa concordance avec les compétences exercées par la commune, la clarté et la précision du libellé, le référencement éventuel à un contrat ou un devis. Cette vérification ne peut en aucun cas porter sur l'opportunité de l'engagement,
- Des validations hiérarchiques (chef de service, directeur, directeur général des services) portant sur l'opportunité de l'engagement, son respect aux règles de la commande publique, etc...)

11. L'engagement de dépenses

L'engagement est effectué par et sur les crédits du service qui aura à assurer la vérification du « service fait ».

L'engagement en dépenses dans l'application financière doit toujours être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. À titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué concomitamment.

Par extension de ce principe, le bon de commande ne doit pas être émis :

- Après l'exécution des prestations,
- Après la réception d'une facture (hors versements d'acomptes, réservations, etc...).

Dans le cadre des marchés publics, l'engagement juridique de la Ville est manifesté par le courrier de notification, ou, pour les marchés de travaux, par l'envoi d'un ordre de service.

Hors marché publics, l'engagement juridique de la Ville est matérialisé par un bon de commande accompagné, s'il y a lieu, de pièces complémentaires telles que devis, contrat convention ... Par extension de ce principe, la passation d'un marché public rend inutile la fourniture d'un devis préalablement à la passation d'un bon de commande.

12. L'engagement de recettes

L'engagement d'une recette est une obligation indispensable à son suivi et à la qualité de la gestion financière de la collectivité. Il s'impose, au plus tard, à la matérialisation de l'engagement juridique.

L'engagement de recettes est effectué à la notification de l'arrêté attributif de subventions ou dès la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention.

13. La gestion des tiers

La qualité de la saisie des données des tiers est une condition essentielle à la qualité des comptes de la Ville. Elle impacte directement la relation au fournisseur et à l'utilisateur et fiabilise le paiement et le recouvrement.

La création des tiers dans l'application financière est effectuée par la Direction des Finances et dans le respect de la charte de saisie des tiers.

Toute demande de création d'un tiers est conditionnée par la transmission, a minima :

- de l'adresse ;

- d'un relevé d'identité bancaire ou postale, et, pour les tiers étrangers, le nom et l'adresse de leur banque ;
- pour les sociétés, un extrait KBIS permettant de s'assurer que la société ne fait pas l'objet d'une procédure ; son référencement par n° SIRET et code APE ;
- Pour un particulier : son identification par nom, prénom, adresse, date de naissance,...

Seuls les tiers intégrés au progiciel financier peuvent faire l'objet d'engagements de dépenses ou de recettes.

Dans tous les cas, les coordonnées bancaires devront être communiquées sous la forme d'un RIB délivré par la banque du bénéficiaire. Seules les coordonnées indiquées dans l'acte d'engagement d'un marché peuvent être saisies sans ce justificatif.

Les modifications et la clôture de tiers suivent le même processus : la demande est effectuée par le service gestionnaire avec les éléments justificatifs par mail sur la boîte générique service.financier@bernay27.fr. Les modifications apportées aux relevés d'identité bancaire sont traitées exclusivement par la Direction des Finances.

14. Enregistrement des factures

La Ville soutient l'effort de dématérialisation exprimé dans l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 et, depuis le 1er janvier 2020, l'utilisation obligatoire pour toute entreprise/société de la facture sous forme électronique, via l'utilisation du portail internet Chorus Pro du Ministère des Finances : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

Depuis le 1er janvier 2020, toute facture adressée à un acheteur public doit être dématérialisée et déposée sur la plate-forme CHORUS. Aucun paiement relatif à un bon de commande et/ou un marché notifié par la Ville ne pourra être effectué sur la base d'une facture qui ne serait pas dématérialisée par ce biais.

Les factures peuvent être transmises via ce portail en utilisant :

- le numéro SIRET de la commune : 212 701 163 00017

Enfin, il est rappelé que le portail Chorus Pro n'est destiné qu'à la transmission des seules factures respectant les éléments portés dans le décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique : date d'émission de la facture, désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture, référence de l'engagement ou de la commande, quantité et détermination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés, etc.

Le dépôt de factures sur Chorus Pro ne doit pas se conjuguer avec des envois au format papier (risque de doublon).

15. La gestion du « service fait »

Le constat et la certification du « service fait » sont les étapes obligatoires préalables à la liquidation d'une facture et sont effectuées sous la responsabilité de la direction opérationnelle gestionnaire des crédits.

La certification du « service fait » est justifiée par la présence d'un bon de livraison ou d'intervention, un procès-verbal de réception ou toute autre pièce justificative.

Le contrôle consiste à certifier que :

- la quantité facturée est conforme à la quantité livrée,

- le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché,
- la facture ne présente pas d'erreur de calcul,
- la facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense.

Elle fait porter sur son auteur la bonne et totale concordance entre la commande, l'exécution des prestations et la facture.

Toute facture qui ne peut être payée pour des motifs tels que :

- mauvaise exécution ;
- exécution partielle ;
- montants erronés ;
- prestations non détaillées en nature et/ou en quantité ;
- non-concordance entre l'objet du bon de commande et les prestations facturées ;
- différence entre un bon de commande effectué sur devis et les prestations facturées ; la facture est retournée sans délai au prestataire par l'action « rejet » via l'application Chorus Pro, par et sous l'entière responsabilité du gestionnaire de crédits concerné, avec une copie communiquée à la direction des finances. Mention en est également faite dans l'application financière par ledit gestionnaire de crédits.

Les factures retournées aux prestataires ne sont ni liquidées ni mandatées par la Direction des Finances. Le suivi des factures suspendues est géré par les services opérationnels.

Il est rappelé que la non-exécution d'une prestation selon les termes et conditions d'un marché public doit être attestée par un procès-verbal établi contradictoirement et signé par les parties.

16. La liquidation et le mandatement ou l'ordonnement

La liquidation désigne l'action visant à proposer une dépense ou une recette après certification du service fait.

Le mandatement des dépenses et l'ordonnement des recettes se traduisent par l'émission des pièces comptables règlementaires (mandats, titres et bordereaux) qui permettent au comptable public d'effectuer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

À titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements, remboursement de la dette, électricité...) pour certaines dépenses avec l'autorisation du comptable public.

La numérotation des mandats, des bordereaux est chronologique. Les réductions et annulations de mandats font également l'objet d'une série distincte avec numérotation chronologique.

L'absence de prise en charge par le comptable d'un mandat ou un titre fait l'objet d'un rejet dans l'application financière. Les rejets doivent être motivés et entraînent la suppression pure et simple du mandat ou du titre.

La Direction des Finances est chargée de la gestion des opérations d'ordre, des rejets ordonnés par le comptable public, des annulations (réductions) partielles ou totales décidées par la ville ainsi que des ré imputations comptables s'il y a lieu.

17. Le délai global de paiement

Au vu des pièces justificatives transmises par le service gestionnaire, la Direction des Finances procède au mandatement. Elle vérifie les liquidations effectuées par les services, leur conformité par rapport aux pièces présentées, établit les mandats et les transmet (sous format .xml fichiers PES dématérialisés) au service de gestion comptable chargée du paiement.

La signature électronique du bordereau d'ordonnancement par l'ordonnateur ou son représentant entraîne la validation de tous les mandats de dépenses compris dans le bordereau, la justification du service fait pour toutes les dépenses résultant de ces mêmes mandats, la certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats.

Les délais de mandatement courent à compter de la date de la facture enregistrée dans l'application financière :

- 7 jours pour les services gestionnaires de crédits : certification du service fait, vérification des montants, transmission des pièces justificatives ;
- 13 jours pour la Direction des Finances : enregistrement chronologique, transmission au gestionnaire de crédits concerné, vérification des éléments nécessaires au bon mandatement (numéro SIRET, RIB, adresse, ...), mandatement, mise en signature des bordereaux avant transmission au comptable public ;
- 10 jours pour le comptable public : paiement. Dès lors que le comptable public a accepté les pièces comptables, sa responsabilité est entière. Son contrôle est effectué sur la régularité des pièces présentées et non sur l'opportunité de la dépense.

Le délai de paiement ne commence à courir qu'à compter de la date d'exécution des prestations (date du service fait) ou, si elle lui est postérieure, à la date de réception de la facture par la Ville.

Le délai global de paiement peut être suspendu dans les cas prévus par la réglementation.

La facture est alors retournée sans délai au fournisseur.

Si elle n'est pas liquidable, pour le motif d'absence de constat et certification de service fait à la réception, cette dernière n'est, par exception, pas retournée et le fournisseur doit être prévenu par écrit sans délais via l'application Chorus Pro.

Les pièces justificatives sont l'ensemble des documents nécessaires au comptable pour lui permettre d'effectuer les contrôles qui lui sont assignés par le décret du 29 décembre 1962, confirmés par la loi du 2 mars 1982.

La liste des pièces justificatives que l'ordonnateur doit transmettre au comptable pour permettre le paiement des dépenses publiques locales est périodiquement actualisée, pour tenir compte de l'évolution de la réglementation applicable aux collectivités. Le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 est le texte de référence à la date d'adoption du présent règlement.

Deux types de justificatifs doivent être transmis au comptable :

- la justification juridique de la dépense : délibération, décision, marché, contrat ou convention ;
- la pièce attestant de la validité de la créance et comportant les éléments de liquidation : facture, décompte, devis, RIB...

Le premier paiement fournira les justificatifs des deux types, juridique et premier décompte ;

18. La gestion des recettes

En recettes, les titres sont émis, soit avant encaissement avec édition d'un avis des sommes à payer, soit après encaissement pour régularisation.

L'émission des titres de recettes après encaissement doit rester l'exception.

La numérotation des titres et des bordereaux est chronologique. Les réductions et annulations de titres font également l'objet d'une série distincte avec numérotation chronologique.

L'absence de prise en charge par le comptable d'un titre fait l'objet d'un rejet dans l'application financière. Les rejets doivent être motivés et entraînent la suppression pure et simple du titre.

19. Les annulations et réductions de recettes

Lorsqu'une recette a fait l'objet d'une contestation fondée sur l'application du règlement intérieur du service ou lorsqu'une erreur de facturation est constatée, le titre de recette fait l'objet d'une annulation.

L'annulation ou la réduction sont émises par la Direction des Finances sur la base des justificatifs produits par le service gestionnaire. Il revient à ce dernier d'établir et de faire signer à l'ordonnateur un certificat administratif le cas échéant.

Les annulations sont traitées différemment selon que le titre initial a été effectué sur l'exercice en cours ou sur un exercice antérieur. Dans le premier cas, une annulation de titre vient diminuer le montant total des recettes constatées pour l'exercice, dans le second l'annulation est matérialisée par un mandat puisque le titre annulé est venu alimenter le résultat de l'exercice clos.

La remise gracieuse et l'admission en non-valeur d'une dette relèvent quant à elles de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public dès que la créance est prescrite ou lui paraît irrécouvrable du fait de la situation du débiteur et en cas d'échec des procédures de recouvrement prévues par la loi.

Les admissions en non-valeur sont présentées par la Direction des Finances sur la base d'un état transmis par le comptable public ; à l'issue de la délibération, la créance reste due mais les poursuites du comptable sont interrompues.

Il en est de même pour les créances éteintes à la seule différence que la créance est définitivement annulée et par conséquent les poursuites du comptable sont interrompues.

20. Le suivi des demandes de subvention à percevoir

Ce sont les services gestionnaires de crédits qui ont la responsabilité du montage des dossiers de subvention. Les demandes d'aide sont faites auprès de partenaires institutionnels (Région, Département, Etat, Union européenne,...) pour financer des projets ou services spécifiques.

Une attention particulière doit être portée au respect de la règle de non-commencement des travaux au moment où la subvention est sollicitée.

La notification de la subvention, adressée à la Direction des Finances fait l'objet d'un engagement. Le chargé de mission procède directement aux demandes d'avance, d'acomptes et de solde sur production des pièces justificatives par le service gestionnaire.

21. La constitution des provisions

Les provisions obligatoires sont listées au Code général de collectivités territoriales. L'apparition du risque rend obligatoire la constitution d'une provision pour risque et la constatation d'une provision pour dépréciation est obligatoire en cas de perte de valeur d'un actif.

Les provisions facultatives sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions sont évaluées en fin d'exercice et sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges.

22. Les opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice s'appuient sur les événements de gestion précisés précédemment ; la bonne tenue de la comptabilité d'engagement constitue un préalable indispensable au bon déroulement des opérations de clôture.

Le calendrier des opérations de fin d'exercice est déterminé chaque année par la Direction de Finances.

23. La journée complémentaire

La journée complémentaire autorise jusqu'au 31 janvier de l'année n+1 l'émission en section de fonctionnement des titres et des mandats correspondant aux services faits et aux droits acquis au 31 décembre de l'année n.

La période de la journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Il n'existe pas de journée complémentaire pour les écritures d'investissement (mandats et titres), lesquelles doivent être impérativement passées avant le 31 décembre.

24. Le rattachement des charges et des produits

Le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné, les charges et les produits qui s'y rapportent et ceux-là seulement.

Le rattachement concerne les engagements en section de fonctionnement pour lesquels :

- en dépenses : le service a été effectué et la facture n'est pas parvenue,
- en recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les droits acquis au plus tard le 31 décembre peuvent faire l'objet de titre de recettes pendant la journée complémentaire et au plus tard le 31 janvier dès lors que la recette est certifiée et dûment liquidée. Ainsi, le rattachement en recette peut ne concerner que les droits acquis au 31 décembre n'ayant pas pu faire l'objet d'un titre de recette sur l'exercice.

Les engagements ayant donné lieu à un service fait au cours de l'année budgétaire achevée et devant y être rattachés, sont proposés par les gestionnaires de crédits à la Direction des Finances.

Le rattachement donne lieu à mandatement (ou titre de recette) au titre de l'exercice N et contrepassation à l'année N+1 pour le même montant.

La Direction des Finances fixe chaque année le calendrier des opérations de rattachement des charges et des produits, comme celui de leurs apurements.

25. Les reports de crédits d'investissement

Les engagements (en dépenses comme en recettes) qui n'auraient pas été soldés à la fin de l'exercice budgétaire peuvent être reportés sur l'exercice suivant, après validation de la Direction des Finances.

Les engagements non reportés sont soldés.

Les subventions accordées dans le cadre de délibérations spécifiques peuvent être reportées en fonction des termes des conventions associées.

Les restes à réaliser de crédits de paiements sur les autorisations de programme au 31 décembre sont automatiquement proposés au vote de l'exercice suivant.

Un état des reports pris au 31 décembre est mis à la signature de l'ordonnateur une fois les opérations de clôture achevées ; il est produit à l'appui du compte administratif et fait l'objet d'une transmission au comptable public. Cet état et ses justificatifs sont susceptibles d'être contrôlé par la Chambre régionale des comptes.

D. LA GESTION DU PATRIMOINE

Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés ou quasi-propriété de la Ville.

Ce patrimoine nécessite une écriture retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de l'inventaire participe également à la sincérité de l'équilibre budgétaire et au juste calcul des recettes.

Ces biens font l'objet d'un mandatement en section d'investissement, exceptions faites des dons, acquisitions à titre gratuit ou échanges sans soulte.

Les acquisitions de l'année (à titre onéreux ou non) sont retracées dans une annexe du Compte administratif.

1. La tenue de l'inventaire

Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au comptable public en charge de la tenue de l'actif de la collectivité.

Les travaux réalisés en investissement viennent augmenter à leur achèvement la valeur du patrimoine ou empêcher sa dépréciation. Cette dernière peut être constatée au travers des dotations aux amortissements ou lors des mises à la réforme et des cessions.

2. L'amortissement

L'amortissement est la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du changement technique ou de toute autre cause.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du conseil municipal et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. Cette délibération précise également par catégorie les niveaux de faible valeur en deçà desquels les éléments sont amortis dans l'année qui suit leur acquisition.

Si des subventions d'équipement sont perçues pour des biens amortissables alors la Ville doit les amortir sur la même durée d'amortissement que celle des biens qu'elles ont financés.

3. La cession de biens mobiliers et biens immeubles

Pour toute réforme de biens mobiliers, un procès-verbal de réforme est établi. Ce procès-verbal mentionne les références du matériel réformé ainsi que l'année et la valeur d'acquisition. Le recours au commissariat aux ventes des Domaines, habilité à vendre aux enchères les biens des collectivités territoriales, est privilégié pour les biens ayant encore une valeur marchande.

Concernant les biens immeubles, les cessions donnent lieu à une délibération mentionnant l'évaluation qui a été faite de ce bien par France Domaine et doivent être accompagnées obligatoirement d'un acte de vente. Les écritures de cession sont réalisées par la Direction des Finances. Il est important de préciser la valeur nette comptable du bien cédé et d'indiquer si l'il s'agit d'une cession totale ou partielle. Dans ce dernier cas, la valeur nette comptable cédée sera calculée au prorata de la surface cédée. Cependant, si le bien partiellement cédé avait une valeur nette comptable (VNC) symbolique, cette même valeur peut être appliquée aussi bien à la VNC cédée qu'à son solde.

La constatation de la sortie du patrimoine du bien mobilier ou immobilier se traduit par des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus-value ou moins-value le cas échéant traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché). Les sorties d'actif constatées au cours de l'exercice font l'objet d'une annexe au compte administratif (CA).

Les cessions patrimoniales sont prévues en recettes d'investissement sur un chapitre dédié 024 mais ce chapitre ne présente pas d'exécution budgétaire. Les titres de recettes émis lors de la réalisation de la cession sont comptabilisés sur le compte 775 qui ne présente pas de prévision. Par ailleurs, les écritures de régularisation de l'actif (constat de la VNC et de la plus ou moins-value) ont la spécificité de s'exécuter sans prévision préalable (y compris en dépenses).

4. Concordance inventaire physique/comptable

L'inventaire comptable correspond à l'enregistrement des achats en matériel que la Ville a entré dans ses livres comptables. En fonction du montant d'achat, plus ou moins 500 euros, cet achat sera considéré comme une « immobilisation comptable ». Il pourra être amorti.

Alors que l'inventaire physique consiste à compter réellement, sur le terrain, l'ensemble du matériel que la collectivité détient en ses murs. Son premier objectif est de vérifier la correspondance avec l'inventaire comptable. Il permet d'avoir une vision exhaustive de son patrimoine.

Un travail d'amélioration de son inventaire pour des traitements de mise à jour en commun accord avec la Direction des Finances Publiques est entrepris. Ce travail porte notamment sur la sortie des biens de faible valeur totalement amortis, qui permet d'épurer l'inventaire par certificat administratif signé de l'ordonnateur.

E. LA GARANTIE D'EMPRUNT

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la Ville accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter le recours à l'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur.

Conformément à l'article L2313-1 du CCGT, la Ville communique, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.

La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

F. LES REGIES

Seul le Comptable public est habilité à régler les dépenses et recettes de la Ville.

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur (s) ou de mandataire (s) avec différentes catégories, selon la nature ou la durée de leur intervention.

Les régisseurs et leurs mandataires sont nommés par décision de l'ordonnateur sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie. Cet avis conforme peut être retiré à tout moment lors du fonctionnement de la régie s'il s'avère que le régisseur n'exerce pas ses fonctions dans le respect de la réglementation.

Le régisseur nommé est responsable :

- De l'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes) ;
- Du paiement des dépenses dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie d'avances) ;

- De la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol) ;
- De la conservation des pièces justificatives ;
- Il tient une comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations qu'il doit justifier périodiquement auprès de l'ordonnateur et du comptable public.

Le service de gestion comptable (trésorerie) a pour rôle de :

- Contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par la Direction des Finances ;
- Procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes et d'avances ;
- Contrôler les régies.

En sus des obligations liées à l'exercice des fonctions de tout fonctionnaire, les régisseurs et les mandataires suppléants sont responsables personnellement et pécuniairement des opérations financières qui leur sont confiées. Le régisseur est également responsable des opérations des mandataires qui agissent en son nom et pour son compte.



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260424-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260424**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : **AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT-BUDGET PRINCIPAL « 20000 » -COMMUNE BRIONNE- ANNEE 2026**

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'avis de la commission des finances en date du 13 avril 2026

Après vérification des Comptes avec le Service de Gestion de Bernay et avant le vote du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal n°20000 « Commune de Brionne », il est constaté les résultats suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 632 576.61€
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 299 074.74 €

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2025 anticipés au Budget Primitif 2026, tenant compte des restes à réaliser, lesquels sont les suivants :

RECETTES	+ 262 341.60 €
DEPENSES	- 330 326.26 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- L'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2026 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002	+ 265 517.21 €
REPORT EN INVESTISSEMENT AU D 001	- 299 074.74 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT AU C/1068	+ 367 059.40 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 21

Vote contre : 6

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260425-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260425**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE-ATELIER RELAIS

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune
- L'article D. 1617-19 du CGCT relatif à l'adoption du Compte Financier Unique (CFU)
- l'avis de la commission des finances en date du 13 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE :

- qu'il y a lieu de procéder à l'affectation provisoire des résultats du Budget Annexe « Atelier Relais » concernant l'année 2025,

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DEFICIT D'EXPLOITATION - 3 719.89 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT + 5 752.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- L'affectation provisoire du résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002 - 400.01 €
REPORT EN INVESTISSEMENT AU R 001 + 38 136.81 €

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 21

Vote contre : 6

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260417-20260426-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260426**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : VOTE DES TAUX 2026

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état n° 1259 COM) en date du 13 avril 2026,

CONSIDÉRANT QUE :

- les taux appliqués en 2025 par la Commune de BRIONNE, pour les taxes directes locales étaient les suivantes :

- Taxe Foncière (Bâti) : 41,68 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 39,29 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants 5,10 %

- le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants est porté à 6.23%

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

De fixer les taux suivants pour l'exercice 2026 :

- Taxe Foncière (Bâti) : 41,68 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 39,29 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants 6.23 %

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE : 116 BRIONNE
 ARRONDISSEMENT : 27 BERNAY
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BERNAY

N° 1259 COMI (1)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	4 556 411	41,68	113,50	4 574 000	1 906 443	41,68	1906443
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	81 974	39,29	106,59	82 600	32 454	39,29	32454
Taxe d'habitation (TH)	557 657	5,10	46,31	479 400	24 449	6,23	29867
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 963 346	1 963 346		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)			Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	1968763

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	8	41,68
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	9	39,29
Taxe d'habitation (TH)	1 0027590654	6,23
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			99 491	118 265	463 392	- 701 665	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	1968763	+	Produit prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	1948246	=	Total prévisionnel des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-20 517
------------------------------------------------------------------------	---------	---	-------------------------------------------------------------------	---------	---	--------------------------------------------------------------------------	---------

A EVREUX

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 BRUNO MAUCHAUFFEE

Le 16 avril 2026

Pour la Commune



Envoyé en préfecture le 17/04/2026
 Reçu en préfecture le 17/04/2026
 Publié le 20/04/2026
 ID : 027-212701163-20260417-20260426-DE



COMMUNE : 116 BRIONNE
 ARRONDISSEMENT : 27 BERNAY
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BERNAY

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :			
a. Personnes de condition modeste	2 355	a. Par le conseil municipal	9 760	a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	586 353	b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	84 871	Taxe foncière sur le non bâti :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	3 493	a. Par le conseil municipal	27 262	d. Centrales hydrauliques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	188	e. Centrales géothermiques	
		c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière sur le non bâti :	8 772	Cotisation foncière des entreprises :		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :	>>>	a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
a. Dotations pour perte de THLV		b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotations pour recentrage THRS		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
c. Mayotte	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	337 600	a. TVA compensant la TH	>>>
Cotisation foncière des entreprises :		b. Logements vacants soumis à la THLV	141 800	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	c. Correction des bases THRS	-34 947	c. Coefficient correcteur	0,585725
b. Base minimum		d. Correction des bases THLV	-47 021	d. Taux FB commune 2020	14,49
c. Locaux industriels		e. Correction des bases MTHRS	>>>	e. Taux FB département 2020	20,24
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux moyens pondérés des taxes foncières d au niveau :	
	national 12	14	15	a. National	
	départemental 13	>>>	>>>	b. Communal	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	122,55	9,05	Taux maximum :	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	131,95	25,36	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
Taxe d'habitation (TH)	23,67	59,18	12,87	b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Taux moyen départemental	11,32	Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	1,13		

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
 Reçu en préfecture le 17/04/2026
 Publié le 20/04/2026
 ID : 027-212701163-20260417-20260426-DE
 S2LO
 22,9



COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'ÈURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260427-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260427**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de votants :	27

Objet : FIXATION DE L'INDEMNITE A VERSER AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- la loi 2015-306 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,
- la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
- la circulaire n° COTB2005924C du 20 mai 2020 sur les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI suite au renouvellement général des assemblées locales
- la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 relative à la revalorisation des indemnités versé au maire
- les délibérations du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions au maire et aux adjoints,
- que seuls les adjoints au Maire ayant délégation de fonctions ont droit à des indemnités de fonctions,

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

CONSIDÉRANT QUE :

- il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions à verser au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- le code fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Rappel des taux selon le barème :

	Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Les indemnités du Maire	De 3 500 à 9 999	58.30%
Les indemnités de fonctions aux adjoints au Maire		23.32%

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

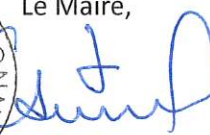
Vu que seuls les Conseillers Municipaux ayant délégation de fonctions ont droit à des indemnités de fonctions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux de 57.40% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux de 22.42 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

 Valéry BEURIOT

Vote pour : 22

Vote contre : 5

Abstention : 0

Délibération concernant la majoration des indemnités de fonction

Considérant qu'en vertu des articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT, la majoration des indemnités de fonction pour les communes chef-lieu de canton est d'un maximum de 15% ;

Considérant que le Conseil Municipal limite depuis plusieurs années cette majoration à 5%.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

DECIDE :

- de majorer les indemnités du Maire et des adjoints de 5% des indemnités allouées

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux Membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints

	Taux max normal en %	En €	Taux alloué en %	En €	Majoration éventuelle en %	Supplément en €	TOTAL
Maire	58.30	2396.43	57.40	2359.44	5	117.97	2477.41
Adjoint 1	23.32	958.57	22.42	921.57	5	46.07	967.64
Adjoint 2	23.32	958.57	22.42	921.57	5	46.07	967.64
Adjoint 3	23.32	958.57	22.42	921.57	5	46.07	967.64
Adjoint 4	23.32	958.57	22.42	921.57	5	46.07	967.64
Adjoint 5	23.32	958.57	22.42	921.57	5	46.07	967.64
Adjoint 6	23.32	958.57	22.42	921.57	5	46.07	967.64
Adjoint 7	23.32	958.57	22.42	921.57	5	46.07	967.64
Enveloppe indemnitaire global (nombre maximal théorique d'adjoint)		10 064.99		8 810.43			
TOTAL							9 250.89

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 22

Vote contre : 5

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260417-20260428-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260428**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de votants :	27

Objet : LISTE DES DEPENSES « FETES ET CEREMONIES » A IMPUTER AU COMPTE 6232-ANNEE 2026

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement et notamment les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que les sapins et décoration de Noël, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les frais de restauration liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs, récompenses sportives, culturelles, concours ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (exemple Sacem, Spre, Guso, PACS...),
- Les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisations,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- L'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal 2026.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : **27**

Vote contre : **0**

Abstention : **0**



COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260429**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de votants :	27

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET N°20000 « BRIONNE » - M57

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'avis de la commission finances et communication en date du 13 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE :

- Les comptes administratifs doivent être adoptés au vote du budget

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget, tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2026 du Budget n°20000 - Budget Brionne - M57 - Année 2026.

Il est précisé que le vote est proposé par chapitre, sans vote par opération.

Le projet du budget est présenté en équilibre comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	819 047,06	1 186 106,46
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	330 326,26	262 341,60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 299 074,74	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 448 448,06	1 448 448,06
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 733 297,06	5 467 779,85
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 265 517,21
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 733 297,06	5 733 297,06
TOTAL DU BUDGET (4)		7 181 745,12	7 181 745,12

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le document « Budget n°20000 - Budget Brionne - M57 - Année 2026 »



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 21

Vote contre : 6

Abstention : 0



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BRIONNE
Commune

Numéro SIRET : 21270116300017
Poste comptable : TRESORERIE BERNAY

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	93
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	94
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	97
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	99
A2.938 - Fonction 8 - Transports	102

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	106
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	107
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	113
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	115

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	119
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	120
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	123
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	125
B3.1 - Etat des provisions constituées	126
B3.2 - Etalement des provisions	127
B4 - Etat des charges transférées	128
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	129
B6 - Prêts	130
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	131
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	137
B7.3 - Etat des emprunts garantis	138
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	139
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	140
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	141
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	142
B7.8 - Autres engagements donnés	143
B7.9 - Autres engagements reçus	144
B8 - Subventions versées	148
B9 - Etat du personnel	149
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	150
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	151
B11.2 - Liste des établissements publics créés	152
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	153
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	154
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	155
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	156
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	156
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	157
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	158
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	160
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	162

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	63,36 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103,87 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,15 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8,11 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	6 797 222,05	7 058 356,46	72 367,46		A1	333 501,87
Investissement	1 335 630,40	1 353 895,49	(3) -317 339,83		A2	-299 074,74
Fonctionnement	5 461 591,65	5 704 460,97	(4) 389 707,29		A3	632 576,61

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	330 326,26	III + IV	262 341,60	B1	-67 984,66
Investissement	I	330 326,26	III	262 341,60	B2	-67 984,66
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	265 517,21
Investissement	A2 + B2	-367 059,40
Fonctionnement	A3 + B3	632 576,61

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 330 326,26
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	18 300,30
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	6 815,67
21	Immobilisations corporelles (3)	305 210,29
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 262 341,60
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	262 341,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	819 047,06	1 186 106,46
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	330 326,26	262 341,60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 299 074,74	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 448 448,06	1 448 448,06
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 733 297,06	5 467 779,85
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 265 517,21
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 733 297,06	5 733 297,06
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		7 181 745,12	7 181 745,12

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

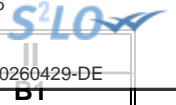
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	47 295,97	18 300,30	0,00	0,00	18 300,30
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	48 408,00	6 815,67	0,00	0,00	6 815,67
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	840 340,20	305 210,29	111 433,06	111 433,06	416 643,35
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		936 044,17	330 326,26	111 433,06	111 433,06	441 759,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	646 653,00	0,00	647 614,00	647 614,00	647 614,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		651 153,00	0,00	647 614,00	647 614,00	647 614,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 587 197,17	330 326,26	759 047,06	759 047,06	1 089 373,32

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	75 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		75 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL	1 662 197,17	330 326,26	819 047,06	819 047,06	1 149 373,32
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	299 074,74
------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 448 448,06
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	301 543,90	262 341,60	0,00	0,00	262 341,60
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		543 543,90	262 341,60	0,00	0,00	262 341,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	106 943,16	0,00	75 200,00	75 200,00	75 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	565 468,63	0,00	367 059,40	367 059,40	367 059,40
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes financières		716 411,79	0,00	482 259,40	482 259,40	482 259,40
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 259 955,69	262 341,60	482 259,40	482 259,40	744 601,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	487 671,42		423 847,06	423 847,06	423 847,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	231 909,89		280 000,00	280 000,00	280 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		719 581,31		703 847,06	703 847,06	703 847,06

TOTAL	1 979 537,00	262 341,60	1 186 106,46	1 186 106,46	1 448 448,06
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 448 448,06
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

643 847,06

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 289 050,00	0,00	1 282 500,00	1 282 500,00	1 282 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 160 000,00	0,00	3 148 500,00	3 148 500,00	3 148 500,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	492 414,00	0,00	481 650,00	481 650,00	481 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 944 464,00	0,00	4 915 250,00	4 915 250,00	4 915 250,00
66	Charges financières	145 897,00	0,00	112 200,00	112 200,00	112 200,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,69	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 500,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 094 861,69	0,00	5 029 450,00	5 029 450,00	5 029 450,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	487 671,42		423 847,06	423 847,06	423 847,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	231 909,89		280 000,00	280 000,00	280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		719 581,31		703 847,06	703 847,06	703 847,06

TOTAL	5 814 443,00	0,00	5 733 297,06	5 733 297,06	5 733 297,06
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 733 297,06
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 500,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	350 000,00	0,00	367 917,74	367 917,74	367 917,74
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 220 547,00	0,00	2 167 389,00	2 167 389,00	2 167 389,00
731	Fiscalité locale	1 400 115,00	0,00	1 403 622,00	1 403 622,00	1 403 622,00
74	Dotations et participations (3)	1 261 998,00	0,00	1 311 253,00	1 311 253,00	1 311 253,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	103 427,00	0,00	137 578,11	137 578,11	137 578,11
Total des recettes de gestion courante		5 339 587,00	0,00	5 405 759,85	5 405 759,85	5 405 759,85
76	Produits financiers	19 776,00	0,00	20,00	20,00	20,00
77	Produits spécifiques (3)	2 003,07	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 361 366,07	0,00	5 407 779,85	5 407 779,85	5 407 779,85

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	75 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		75 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL	5 436 366,07	0,00	5 467 779,85	5 467 779,85	5 467 779,85
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	265 517,21
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 733 297,06
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	643 847,06
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	647 614,00	0,00	647 614,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	18 300,30	0,00	18 300,30
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	6 815,67	0,00	6 815,67
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	416 643,35	60 000,00	476 643,35
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 089 373,32	60 000,00	1 149 373,32

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	299 074,74
------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 448 448,06
-----------------------------------------------------	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 282 500,00		1 282 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 148 500,00		3 148 500,00
014	Atténuations de produits	2 600,00		2 600,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	481 650,00	0,00	481 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	112 200,00	0,00	112 200,00
67	Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	280 000,00	280 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		423 847,06	423 847,06
Dépenses de fonctionnement – Total		5 029 450,00	703 847,06	5 733 297,06

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 733 297,06
------------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	75 200,00	0,00	75 200,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	262 341,60	0,00	262 341,60
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		280 000,00	280 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		423 847,06	423 847,06
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00		40 000,00
Recettes d'investissement – Total		377 541,60	703 847,06	1 081 388,66

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

367 059,40

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 448 448,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	18 000,00		18 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	367 917,74		367 917,74
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 167 389,00		2 167 389,00
731	Fiscalité locale	1 403 622,00		1 403 622,00
74	Dotations et participations (8)	1 311 253,00		1 311 253,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	137 578,11	0,00	137 578,11
76	Produits financiers	20,00	0,00	20,00
77	Produits spécifiques (8)	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 407 779,85	60 000,00	5 467 779,85

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		265 517,21
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		5 733 297,06

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 662 197,17	330 326,26	0,00	819 047,06	819 047,06	0,00	819 047,06	1 149 373,32
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 295,97	18 300,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,30
204	Subventions d'équipement versées (9)	48 408,00	6 815,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 815,67
21	Immobilisations corporelles	840 340,20	305 210,29	0,00	111 433,06	111 433,06	0,00	111 433,06	416 643,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		936 044,17	330 326,26	0,00	111 433,06	111 433,06	0,00	111 433,06	441 759,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	646 653,00	0,00		647 614,00	647 614,00		647 614,00	647 614,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		651 153,00	0,00	0,00	647 614,00	647 614,00	0,00	647 614,00	647 614,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 587 197,17	330 326,26	0,00	759 047,06	759 047,06	0,00	759 047,06	1 089 373,32
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	75 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		75 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

299 074,74

Total des dépenses d'investissement cumulées

1 448 448,06



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 414 068,37	262 341,60	819 047,06	819 047,06	1 081 388,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	301 543,90	262 341,60	0,00	0,00	262 341,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		543 543,90	262 341,60	0,00	0,00	262 341,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	106 943,16	0,00	75 200,00	75 200,00	75 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes financières		150 943,16	0,00	115 200,00	115 200,00	115 200,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		694 487,06	262 341,60	115 200,00	115 200,00	377 541,60
021	Virement de la section de fonctionnement	487 671,42		423 847,06	423 847,06	423 847,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	231 909,89		280 000,00	280 000,00	280 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		719 581,31		703 847,06	703 847,06	703 847,06

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

367 059,40

COMMUNE DE BRIONNE - COMMUNE - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE

TOTAL SLOW

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'as	
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					1 448 448,06

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 662 197,17	330 326,26	0,00	819 047,06	819 047,06	0,00	819 047,06	1 149 373,32
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 295,97	18 300,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,30
202	Frais réalisation documents urbanisme	2 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	44 236,80	18 300,30		0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,30
2051	Concessions, droits similaires	899,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	48 408,00	6 815,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 815,67
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	6 815,67		0,00	0,00	0,00	0,00	6 815,67
204182	Autres org pub - Bât. et installations	48 408,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	840 340,20	305 210,29	0,00	111 433,06	111 433,06	0,00	111 433,06	416 643,35
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	112 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	118 696,00	24 451,74		101 433,06	101 433,06	0,00	101 433,06	125 884,80
21318	Autres bâtiments publics	10 991,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	392 797,58	267 568,79		0,00	0,00	0,00	0,00	267 568,79
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	57 491,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	100 250,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	11 173,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	17 861,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	1 640,16		0,00	0,00	0,00	0,00	1 640,16
21838	Autre matériel informatique	2 930,00	2 079,73		0,00	0,00	0,00	0,00	2 079,73
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 169,41	9 469,87		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	19 469,87

SLOW
TOTAL
(RAR N-1
Vote)

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		936 044,17	330 326,26	0,00	111 433,06	111 433,06	0,00	111 433,06	441 759,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	646 653,00	0,00		647 614,00	647 614,00		647 614,00	647 614,00
1641	Emprunts en euros	626 887,00	0,00		647 614,00	647 614,00		647 614,00	647 614,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	19 766,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		651 153,00	0,00	0,00	647 614,00	647 614,00	0,00	647 614,00	647 614,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 587 197,17	330 326,26	0,00	759 047,06	759 047,06	0,00	759 047,06	1 089 373,32
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	75 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
 Reçu en préfecture le 20/04/2026
 Publié le 20/04/2026
 ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	75 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	15 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
21318	Autres bâtiments publics	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		75 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

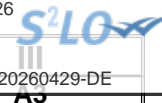
Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 414 068,37	262 341,60	819 047,06	819 047,06	1 081 388,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	301 543,90	262 341,60	0,00	0,00	262 341,60
1313	Subv. transf. Départements	0,00	37 349,00	0,00	0,00	37 349,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	3 032,00	0,00	0,00	3 032,00
13142	Collectivité de rattachement	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	76 481,45	9 481,45	0,00	0,00	9 481,45
1323	Subv. non transf. Départements	103 861,45	9 481,45	0,00	0,00	9 481,45
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	54 623,70	0,00	0,00	54 623,70
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf	0,00	45 907,00	0,00	0,00	45 907,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	76 701,00	60 467,00	0,00	0,00	60 467,00
1348	Autres fonds non transférables	24 500,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		543 543,90	262 341,60	0,00	0,00	262 341,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	106 943,16	0,00	75 200,00	75 200,00	75 200,00
10222	FCTVA	96 942,00	0,00	72 200,00	72 200,00	72 200,00
10226	Taxe d'aménagement	10 001,16	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	44 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes financières		150 943,16	0,00	115 200,00	115 200,00	115 200,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		694 487,06	262 341,60	115 200,00	115 200,00	377 541,60
021	Virement de la section de fonctionnement	487 671,42		423 847,06	423 847,06	423 847,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	231 909,89		280 000,00	280 000,00	280 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	4 370,00		4 844,00	4 844,00	4 844,00
28031	Frais d'études	5 594,00		27 394,68	27 394,68	27 394,68
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00		156,00	156,00	156,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	5 480,48		1 620,00	1 620,00	1 620,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	3 346,00		3 346,00	3 346,00	3 346,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	36 015,90		30 667,28	30 667,28	30 667,28
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	114,00		115,83	115,83	115,83
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	6 076,00		9 236,00	9 236,00	9 236,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	531,00		596,30	596,30	596,30
28128	Autres aménagements de terrains	1 621,00		0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		1 868,00	1 868,00	1 868,00
281321	Immeubles de rapport	3 466,00		10 835,77	10 835,77	10 835,77
281328	Autres bâtiments privés	0,00		247,00	247,00	247,00
28138	Autres constructions	3 340,88		8 564,53	8 564,53	8 564,53
28152	Installations de voirie	32 466,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	307,43		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 253,40		8 860,40	8 860,40	8 860,40
2815731	Matériel roulant	10 720,02		10 720,02	10 720,02	10 720,02
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 980,01		3 849,44	3 849,44	3 849,44
281578	Autre matériel technique	0,00		130,57	130,57	130,57
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	12 754,15		25 009,73	25 009,73	25 009,73
28181	Installations générales, aménagt divers	146,40		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	25 864,00		20 179,00	20 179,00	20 179,00
281831	Matériel informatique scolaire	7 610,04		175,25	175,25	175,25
281838	Autre matériel informatique	959,14		6 046,18	6 046,18	6 046,18
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 820,33		1 147,75	1 147,75	1 147,75
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	199,99		1 855,54	1 855,54	1 855,54
28188	Autres immo. corporelles	59 873,72		102 534,73	102 534,73	102 534,73
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BRIONNE - COMMUNE - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE

TOTAL

(RAR N-1 + Vote)

SLOW

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	II	III = I + II
		I				
Total des recettes d'ordre	719 581,31		703 847,06		703 847,06	703 847,06

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

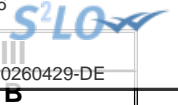
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 814 443,00	0,00	0,00	5 733 297,06	5 733 297,06	0,00	5 733 297,06	5 733 297,06
011	Charges à caractère général (3)	1 289 050,00	0,00	0,00	1 282 500,00	1 282 500,00	0,00	1 282 500,00	1 282 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 160 000,00	0,00		3 148 500,00	3 148 500,00		3 148 500,00	3 148 500,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00		2 600,00	2 600,00		2 600,00	2 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	492 414,00	0,00	0,00	481 650,00	481 650,00	0,00	481 650,00	481 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 944 464,00	0,00	0,00	4 915 250,00	4 915 250,00	0,00	4 915 250,00	4 915 250,00
66	Charges financières	145 897,00	0,00		112 200,00	112 200,00		112 200,00	112 200,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,69	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		150 397,69	0,00	0,00	114 200,00	114 200,00		114 200,00	114 200,00
Total des dépenses réelles		5 094 861,69	0,00	0,00	5 029 450,00	5 029 450,00	0,00	5 029 450,00	5 029 450,00
023	Virement à la section d'investissement	487 671,42			423 847,06	423 847,06		423 847,06	423 847,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	231 909,89			280 000,00	280 000,00		280 000,00	280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		719 581,31			703 847,06	703 847,06		703 847,06	703 847,06

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

5 733 297,06

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 436 366,07	0,00	5 467 779,85	5 467 779,85	5 467 779,85
013	Atténuations de charges (2)	3 500,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	350 000,00	0,00	367 917,74	367 917,74	367 917,74
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 547,00	0,00	2 167 389,00	2 167 389,00	2 167 389,00
731	Fiscalité locale	1 400 115,00	0,00	1 403 622,00	1 403 622,00	1 403 622,00
74	Dotations et participations (2)	1 261 998,00	0,00	1 311 253,00	1 311 253,00	1 311 253,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	103 427,00	0,00	137 578,11	137 578,11	137 578,11
Total des recettes de gestion des services		5 339 587,00	0,00	5 405 759,85	5 405 759,85	5 405 759,85
76	Produits financiers	19 776,00	0,00	20,00	20,00	20,00
77	Produits spécifiques (2)	2 003,07	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		21 779,07	0,00	2 020,00	2 020,00	2 020,00
Total des recettes réelles		5 361 366,07	0,00	5 407 779,85	5 407 779,85	5 407 779,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	75 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		75 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**265 517,21****Total des recettes de fonctionnement cumulées****5 733 297,06**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 814 443,00	0,00	0,00	5 733 297,06	5 733 297,06	0,00	5 733 297,06	5 733 297,06
011	Charges à caractère général (4)	1 289 050,00	0,00	0,00	1 282 500,00	1 282 500,00	0,00	1 282 500,00	1 282 500,00
6041	Achats d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	60 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60612	Energie - Electricité	160 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
60621	Combustibles	130 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
60622	Carburants	43 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60623	Alimentation	87 300,00	0,00		87 300,00	87 300,00	0,00	87 300,00	87 300,00
60624	Produits de traitement	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60631	Fournitures d'entretien	17 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	90 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6067	Fournitures scolaires	16 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6068	Autres matières et fournitures	18 000,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61221	Matériel roulant	20 200,00	0,00		20 200,00	20 200,00	0,00	20 200,00	20 200,00
61228	Autres	6 200,00	0,00		6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	25 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 900,00	0,00		2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
61521	Entretien terrains	7 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 300,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
615232	Entretien, réparations réseaux	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61524	Entretien bois et forêts	12 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	160 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
6161	Multirisques	52 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
6168	Autres primes d'assurance	17 430,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
617	Etudes et recherches	17 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 070,00	0,00		5 100,00	5 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00
6188	Autres frais divers	4 400,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		7 900,00	7 900,00	0,00	7 900,00	7 900,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	38 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
6236	Catalogues et imprimés	17 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6238	Divers	2 000,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6241	Transports de biens	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	15 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	28 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
6282	Frais de gardiennage	550,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
63512	Taxes foncières	44 500,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 160 000,00	0,00		3 148 500,00	3 148 500,00		3 148 500,00	3 148 500,00
6218	Autre personnel extérieur	33 000,00	0,00		33 000,00	33 000,00		33 000,00	33 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 170,00	0,00		9 170,00	9 170,00		9 170,00	9 170,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	34 500,00	0,00		34 500,00	34 500,00		34 500,00	34 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 440 674,00	0,00		1 431 674,00	1 431 674,00		1 431 674,00	1 431 674,00
64112	SFT, indemnité de résidence	11 390,00	0,00		11 390,00	11 390,00		11 390,00	11 390,00
64113	NBI	9 600,00	0,00		9 600,00	9 600,00		9 600,00	9 600,00
64118	Autres indemnités	311 230,00	0,00		311 230,00	311 230,00		311 230,00	311 230,00
64131	Rémunérations	338 503,00	0,00		338 503,00	338 503,00		338 503,00	338 503,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 843,00	0,00		3 843,00	3 843,00		3 843,00	3 843,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	38 467,00	0,00		38 467,00	38 467,00		38 467,00	38 467,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	1 125,00	0,00		1 125,00	1 125,00		1 125,00	1 125,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	338 037,00	0,00		338 037,00	338 037,00		338 037,00	338 037,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	530 187,00	0,00		530 187,00	530 187,00		530 187,00	530 187,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	14 994,00	0,00		14 994,00	14 994,00		14 994,00	14 994,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 050,00	0,00		20 050,00	20 050,00		20 050,00	20 050,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 230,00	0,00		9 230,00	9 230,00		9 230,00	9 230,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00		2 600,00	2 600,00		2 600,00	2 600,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	2 500,00	0,00		2 100,00	2 100,00		2 100,00	2 100,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	492 414,00	0,00	0,00	481 650,00	481 650,00	0,00	481 650,00	481 650,00
65311	Indemnités de fonction	95 400,00	0,00		95 400,00	95 400,00	0,00	95 400,00	95 400,00
65313	Cotisations de retraite	6 600,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
65315	Formation	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	120 250,00	0,00		120 250,00	120 250,00	0,00	120 250,00	120 250,00
65568	Autres contributions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	24 015,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	2 549,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	5 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	101 000,00	0,00		101 000,00	101 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	80 000,00	0,00		82 000,00	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	32 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65818	Autres	1 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65888	Autres	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 944 464,00	0,00	0,00	4 915 250,00	4 915 250,00	0,00	4 915 250,00	4 915 250,00
66	Charges financières	145 897,00	0,00		112 200,00	112 200,00		112 200,00	112 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	138 574,00	0,00		105 000,00	105 000,00		105 000,00	105 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	723,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6688	Autres	1 600,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,69	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,69	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		150 397,69	0,00	0,00	114 200,00	114 200,00		114 200,00	114 200,00
Total des dépenses réelles		5 094 861,69	0,00	0,00	5 029 450,00	5 029 450,00	0,00	5 029 450,00	5 029 450,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	487 671,42			423 847,06	423 847,06		423 847,06	423 847,06
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	231 909,89			280 000,00	280 000,00		280 000,00	280 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	231 909,89			280 000,00	280 000,00		280 000,00	280 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		719 581,31			703 847,06	703 847,06		703 847,06	703 847,06

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	50 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	49 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 436 366,07	0,00	5 467 779,85	5 467 779,85	5 467 779,85
013	Atténuations de charges (3)	3 500,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 500,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	350 000,00	0,00	367 917,74	367 917,74	367 917,74
7021	Ventes de récoltes	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70312	Redevances funéraires	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
70323	Red. occupation dom. public	35 000,00	0,00	28 917,74	28 917,74	28 917,74
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	76 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
7066	Redevances services à caractère social	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	102 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	1 200,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	1 400,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
70878	Remb. frais par des tiers	44 400,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 220 547,00	0,00	2 167 389,00	2 167 389,00	2 167 389,00
73211	Attribution de compensation	1 470 672,00	0,00	1 470 672,00	1 470 672,00	1 470 672,00
73221	FNGIR	463 392,00	0,00	463 392,00	463 392,00	463 392,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	42 085,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	117 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	127 398,00	0,00	68 325,00	68 325,00	68 325,00
731	Fiscalité locale	1 400 115,00	0,00	1 403 622,00	1 403 622,00	1 403 622,00
73111	Impôts directs locaux	1 264 468,00	0,00	1 267 098,00	1 267 098,00	1 267 098,00
73141	Accise sur l'électricité	98 647,00	0,00	94 524,00	94 524,00	94 524,00
73154	Droits de place	13 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	II	III = I + II
74	Dotations et participations (3)	1 261 998,00	0,00	1 311 253,00	1 311 253,00	1 311 253,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	281 236,00	0,00	237 325,00	237 325,00	237 325,00
741121	DSR des communes	288 159,00	0,00	462 560,00	462 560,00	462 560,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	27 054,00	27 054,00	27 054,00
742	Dot. aux élus locaux	150,00	0,00	408,00	408,00	408,00
744	FCTVA	0,00	0,00	9 800,00	9 800,00	9 800,00
74718	Autres participations Etat	16 815,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	9 910,00	0,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00
74748	Participation autres communes	2 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	395,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	305 000,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
748312	D.C.R.T.P.	202 624,00	0,00	118 265,00	118 265,00	118 265,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	115 319,00	0,00	99 491,00	99 491,00	99 491,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	17 500,00	0,00	17 050,00	17 050,00	17 050,00
74888	Autres	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	103 427,00	0,00	137 578,11	137 578,11	137 578,11
752	Revenus des immeubles	50 000,00	0,00	52 050,00	52 050,00	52 050,00
757351	Subv.Fonct. GFP de rattachement	8 300,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	11 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75861	Régies dotées seule autonomie financière	11 500,00	0,00	5 028,11	5 028,11	5 028,11
75888	Autres	22 000,00	0,00	47 500,00	47 500,00	47 500,00
Total des recettes de gestion des services		5 339 587,00	0,00	5 405 759,85	5 405 759,85	5 405 759,85
76	Produits financiers	19 776,00	0,00	20,00	20,00	20,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	10,00	0,00	20,00	20,00	20,00
7688	Autres	19 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 003,07	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 003,07	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 361 366,07	0,00	5 407 779,85	5 407 779,85	5 407 779,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	75 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
722	Immobilisations corporelles	75 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vd	II	III = I + II
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		75 000,00		60 000,00		60 000,00	60 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	759 047,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	647 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	111 433,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		367 059,40	112 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	367 059,40	72 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		759 047,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		647 614,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		111 433,06
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		3 000,00	0,00	0,00	0,00		482 259,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00	0,00	0,00	0,00		442 259,40
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

COMMUNE DE BRIONNE - COMMUNE - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	367 059,40
106	Réserves	367 059,40

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		759 047,06	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	647 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	101 433,06	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		112 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	72 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759 047,06
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647 614,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 433,06
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AT.900-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.906****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 000,00	4 262 498,00	0,00	120 250,00	237 872,00	88 560,00	126 170,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	764 798,00	0,00	0,00	236 872,00	62 560,00	25 170,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 148 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	233 400,00	0,00	120 250,00	1 000,00	26 000,00	101 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 000,00	111 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 537 988,11	0,00	0,00	97 100,00	244 000,00	259 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	59 000,00	0,00	0,00	86 300,00	110 000,00	32 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	2 167 389,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	1 267 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	971 953,00	0,00	0,00	10 800,00	134 000,00	194 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	52 528,11	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	27 800,00	0,00	0,00	165 300,00		5 029 450,00
011	Charges à caractère général	0,00	27 800,00	0,00	0,00	165 300,00		1 282 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 148 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 600,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		481 650,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		112 200,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	103 750,00	0,00	0,00	165 441,74		5 407 779,85
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	51 700,00	0,00	0,00	28 917,74		367 917,74
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 167 389,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	136 524,00		1 403 622,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 311 253,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	52 050,00	0,00	0,00	0,00		137 578,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 000,00
661	Charges d'intérêts	1 000,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		4 142 298,00	0,00	0,00	0,00	120 200,00
604	Achats d'études, prestations de services	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	249 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	26 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	201 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	68 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	14 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 500,00	0,00	0,00	0,00	38 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	49 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 145 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	917 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	114 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 800,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
661	Charges d'intérêts	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 524 988,11	0,00	10 500,00	0,00	2 500,00
641	Rémunérations du personnel	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	4 000,00	0,00	10 500,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
708	Autres produits	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	1 267 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	2 167 389,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	726 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	234 806,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	52 528,11	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341	0342				
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 262 498,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 754,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 844,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 700,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 170,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 145 832,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917 998,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 600,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 800,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.							CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 537 988,11
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267 098,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 167 389,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 939,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 806,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 528,11
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	120 250,00	0,00	0,00	120 250,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	120 250,00	0,00	0,00	120 250,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	58 199,00	76 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	800,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	46 950,00	51 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	7 389,00	19 651,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	60,00	66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 300,00	2 800,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	2 800,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	103 556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 872,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	93 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 150,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	8 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 246,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126,00
618	Divers	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 100,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	37 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	7 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 560,00
604	Achats d'études, prestations de services	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	23 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 750,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00
624	Transports biens, transports collectifs	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RECETTES		83 000,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00	0,00	244 000,00
706	Prestations de services	30 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
747	Participations	38 000,00	0,00	81 000,00	0,00	0,00	0,00	119 000,00
748	Autres attributions et participations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	27 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	16 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	52 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	52 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 300,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 750,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 050,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	165 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	118 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	165 441,74	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	28 917,74	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	136 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

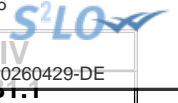
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 441,74
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 917,74
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 524,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					11 962 314,71									
1641 Emprunts en euros (total)					11 962 314,71									
070146E	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	10/12/2019		20/01/2021	117 000,00	F		0,750	0,768		A	C		A-1
10000115108	SA CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE	11/06/2015		15/09/2015	310 000,00	F		1,890	1,906		T	X Echéance constante		A-1
10000191030	SA CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE	02/06/2016		07/09/2016	300 000,00	F		1,680	1,692		T	X Echéance constante		A-1
10000502963	SA CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE	05/06/2018		29/09/2018	170 000,00	F		1,190	1,748		T	X Echéance constante		A-1
4452035	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	28/04/2015		05/09/2015	300 000,00	F		1,750	1,773		T	X Echéance constante		A-1
4887001	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	24/03/2017		05/07/2017	240 000,00	R		1,500	2,094		T	X Echéance constante	O	A-1
500639	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/07/2014		01/04/2015	2 214 814,71	F		3,050	3,099		A	P		A-1
500929E	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	01/01/2022		05/08/2022	428 000,00	F		0,850	1,211		T	P		A-1
5459414	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	23/05/2019		07/01/2020	890 000,00	F		1,540	1,562		T	X Echéance constante		A-1
5676494	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	28/07/2025		01/02/2026	119 000,00	R		2,300	2,299		T	X Echéance constante		A-1
5676495	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	28/07/2025		01/02/2026	123 000,00	R		2,300	2,299		T	X Echéance constante		A-1
60557-CO4558#001	SA CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE	30/12/2007		15/12/2008	500 000,00	V	EONIA	0,480	0,411		A	X Echéance constante		A-1
60558-CO4559#001	SA CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE	30/12/2006		15/01/2009	500 000,00	R	EONIA	0,480	0,311		A	X Echéance constante		A-1
60559-CO4560#001	SA CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE	10/04/2008		15/01/2009	500 000,00	V	EONIA	0,480	0,269		A	C		A-1

COMMUNE DE BRIONNE - COMMUNE - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026



ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
675088E	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	09/12/2022		09/12/2022	658 000,00	R		2,280	2,079		T	P		A-1
70007113674	SA CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE	08/09/2011		31/01/2012	533 000,00	F		3,900	3,958		T	C		A-1
70008792699	SA CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-SEINE	26/09/2013		01/01/2014	600 000,00	F		3,320	3,320		T	X Echéance constante		A-1
7853050	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	17/12/2010		05/04/2011	500 000,00	F		3,670	3,670		T	C		A-1
851833E	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	17/04/2024		05/08/2025	534 500,00	F		4,170	4,105		A	X Echéance constante		A-1
853052E	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	22/04/2024		05/08/2024	100 000,00	F		3,890	3,896		A	X Echéance constante		A-1
A14110KB	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	23/11/2011		01/06/2013	250 000,00	F		4,560	4,560		A	X Echéance constante		A-1
A14110MM	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	02/01/2012		01/06/2013	250 000,00	F		4,560	4,560		A	X Echéance constante		A-1
A141208R-C007426	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	29/05/2012		15/06/2013	450 000,00	C		3,270	2,450		A	X Echéance constante		A-1
A7606073-1-C007665	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	25/11/2008		01/03/2009	1 000 000,00	F		4,710	5,217		A	C		A-1
A7606073-C007667	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	10/12/2009		31/03/2010	375 000,00	V	EURIBOR	1,050	0,661		A	X Echéance progressive		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE BRIONNE - COMMUNE - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026



ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					11 962 314,71												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 091 660,47					647 613,70	102 955,60	0,00	28 952,83
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 091 660,47					647 613,70	102 955,60	0,00	28 952,83
070146E		0,00	A-1	58 500,00	3,75	F		0,768	11 700,00	438,75	0,00	332,48
10000115108		0,00	A-1	102 366,33	4,17	F		1,906	22 003,50	1 779,38	0,00	67,50
10000191030		0,00	A-1	118 846,61	5,17	F		1,692	20 801,44	1 866,04	0,00	109,81
10000502963		0,00	A-1	44 412,08	2,17	F		1,748	17 606,67	450,13	0,00	1,77
4452035		0,00	A-1	98 384,41	4,17	F		1,773	21 200,09	1 583,11	0,00	97,55
4887001		0,00	A-1	110 643,75	6,00	R		2,094	16 329,20	2 596,64	0,00	564,27
500639		0,00	A-1	204 975,06	3,00	F		3,099	47 556,61	6 338,57	0,00	3 650,96
500929E		0,00	A-1	307 638,81	8,08	F		1,211	35 051,04	2 503,40	0,00	360,42
5459414		0,00	A-1	651 092,76	13,50	F		1,562	42 004,13	9 785,03	0,00	2 188,66
5676494		0,00	A-1	119 000,00	19,58	R		2,299	4 753,03	2 673,25	0,00	431,86
5676495		0,00	A-1	123 000,00	19,58	R		2,299	4 912,81	2 763,11	0,00	446,37
60557-CO4558#001		0,00	A-1	38 170,00	0,67	V	EONIA	0,411	38 170,00	1 517,75	0,00	0,00
60558-CO4559#001		0,00	A-1	39 520,00	0,00	V	EONIA	0,311	39 520,00	948,07	0,00	0,00
60559-CO4560#001		0,00	A-1	39 520,00	0,00	V	EONIA	0,269	39 520,00	948,07	0,00	0,00
675088E		0,00	A-1	582 678,35	12,58	R		2,079	38 964,81	11 404,51	0,00	1 711,85
70007113674		0,00	A-1	159 900,00	5,50	F		3,958	26 650,00	5 846,36	0,00	880,56
70008792699		0,00	A-1	144 901,24	2,50	F		3,320	46 712,52	4 233,16	0,00	814,97
7853050		0,00	A-1	131 250,00	4,75	F		3,670	25 000,00	4 472,82	0,00	931,51
851833E		0,00	A-1	534 500,00	20,33	F		4,105	0,00	22 288,65	0,00	9 039,29
853052E		0,00	A-1	97 563,01	23,33	F		3,896	2 531,79	3 795,20	0,00	1 499,22
A14110KB		0,00	A-1	43 735,52	1,17	F		4,560	21 380,23	1 994,34	0,00	594,58
A14110MM		0,00	A-1	43 735,52	1,17	F		4,560	21 380,23	1 994,34	0,00	594,58

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Annuité Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
A141208R-C007426		0,00	A-1	73 257,27	1,17	F		2,450	36 039,43	1 589,68	0,00	448,68
A7606073-1-C007665		0,00	A-1	144 428,99	1,92	F		5,217	48 143,00	7 524,75	0,00	4 180,42
A7606073-C007667		0,00	A-1	79 640,76	24,67	V	EURIBOR	0,661	19 683,17	1 620,49	0,00	5,52
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 091 660,47					647 613,70	102 955,60	0,00	28 952,83

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

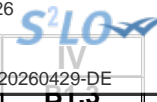
Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX



B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

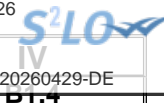
Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026



ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 091 660,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV
B1.7

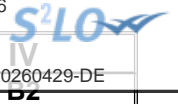
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais réalisation doc. urbanisme et numérisation cadastre	10	01/01/2000
L	21578 Autres matériel et outillage de voirie (avant 2023)	5	01/01/2000
L	2031 Ancien frais d'études 5 ans	5	28/06/2021
L	202 Frais réalisation doc. urbanisme et numérisation cadastre	10	05/12/2022
L	2031 Frais d'études 3 ans	3	05/12/2022
L	2033 Frais d'insertion	3	05/12/2022
L	204111 Subv Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	204112 Subv. Etat - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	204113 Subv. Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	204121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	204122 Régions - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	204123 Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	204132 Départements - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	2041411 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	2041413 Communes GFP-Projets infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national	30	05/12/2022
L	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	2041513 GFP rattachement-Projets infrastructure intérêt national	30	05/12/2022
L	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	2041583 Autres groupemts-Projets infrastructure intérêt national	30	05/12/2022
L	2041611 CDE - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	2041612 CDE - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	2041613 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	2041621 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	2041622 CCAS - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	2041623 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	2041631 SPA - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	2041632 SPA - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	2041633 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	2041641 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	2041642 SPIC - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	2041643 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	204171 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	204172 Autres EPL - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	204173 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	204183 Autres org publics-Projets infrastr. d'intérêt national	30	05/12/2022
L	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	20422 Privé - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	05/12/2022
L	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5	05/12/2022
L	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	30	05/12/2022
L	204421 Subv nature privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	05/12/2022
L	204422 Subv nature privé - Bâtiments et installations	15	05/12/2022
L	204423 Subv nature privé-Projets infrastructure intérêt national	30	05/12/2022
L	2051 Concessions et droits similaires - Logiciel Antivirus	1	05/12/2022
L	2051 Concessions et droits similaires - Logiciel de gestion	2	05/12/2022
L	2051 Concessions et droits similaires - Logiciel metiers	7	05/12/2022
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	2	05/12/2022
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	05/12/2022
L	2132 Immeubles de rapport depuis 2023	30	05/12/2022
L	21321 Constructions - Immeubles de rapport depuis 2023	30	05/12/2022
L	2138 autres constructions (depuis 2023)	30	05/12/2022
L	21538 Autres réseaux (depuis 2023)	30	05/12/2022
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	8	05/12/2022
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	30	05/12/2022
L	215731 Matériel roulant - BALAYEUSE	5	05/12/2022
L	215731 Matériel roulant - VEHICULES LEGERS -3.5T	7	05/12/2022
L	215731 Matériel roulant - VEHICULES LOURDS +3.5T	10	05/12/2022
L	215738 Autre matériel et outillage de voirie	5	05/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie - AUTRES MATERIELS	5	05/12/2022
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie - CHARIOT ELEVATEUR	10	05/12/2022
L	2158 Autres installations... - GROS OUTILLAGE ATELIER	7	05/12/2022
L	2158 Autres installations... - PETIT OUTILLAGE ET PORTATIF	3	05/12/2022
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	5	05/12/2022
L	21828 Autres mat.transpor - Fourgon ou Fourgonnette < 3.5T	7	05/12/2022
L	21828 Autres mat.transpor - Véhicules lourds > 3.5T	10	05/12/2022
L	21828 Autres mat.transpor - Voiture berline, scooter, vélo...	5	05/12/2022
L	21831 Matériel informatique scolaire - Ordi fixes et portable	5	05/12/2022
L	21831 Matériel informatique scolaire - Tablettes...	2	05/12/2022
L	21838 Autre matériel informatique - Ordi fixes et portable	5	05/12/2022
L	21838 Autre matériel informatique - Tablettes...	2	05/12/2022
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire - MAT. DE BUREAU	5	05/12/2022
L	21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire - MOBILIER SCO.	10	05/12/2022
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier - MAT. DE BUREAU	5	05/12/2022
L	21848 Autre matériel de bureau et mobilier - MOBILIER	8	05/12/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles - 10 ANS	10	05/12/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles - 20 ANS	20	05/12/2022
L	2188 Autres immobilisations corporelles - 5 ANS	5	05/12/2022
L	2032 Frais de recherche et de développement	3	16/06/2025
L	204114 Subv.Etat - Voirie	30	16/06/2025
L	204115 Subv. Etat - Monuments historiques	30	16/06/2025
L	21328 Autres bâtiments privés	10	16/06/2025
L	21352 - Bâtiments privés	10	16/06/2025
L	2185 Matériel de téléphonie - Mobile > a 500 ?	2	16/06/2025
L	2185 Matériel de téléphonie - standard, vidéoconférence...	5	16/06/2025


IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		9 846,26	9 846,26	0,00	9 846,26
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		9 846,26	9 846,26	0,00	9 846,26
CREANCES DOUTEUSES ET/OU CONTENTIEUSES DE PLUS DE 2 ANS	0,00	16/12/2024	9 846,26	9 846,26	0,00	9 846,26
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
 Reçu en préfecture le 20/04/2026
 Publié le 20/04/2026
 de l'exercice
 ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		9 846,26	9 846,26	0,00	9 846,26
TOTAL PROVISIONS	0,00		9 846,26	9 846,26	0,00	9 846,26

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

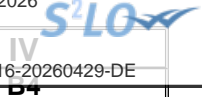
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--------------------------------------------	-------	-----------------------------------------------	---------------------------------------------	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

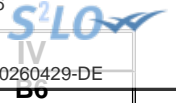
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

S²LO

IV

BT.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

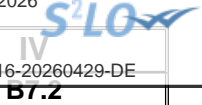
Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	13 591 762,06	9 069 842,32	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	171 512,51	1 005,18	25 523,57
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)


Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN



 IV
 07.5

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					13 591 762,06	9 069 842,32										267 317,39	430 613,97	
LE FOYER STEPHANAIS	2022	X Echéance constante	RACHAT PATRIMOINE A LA PLAINE NORMANDE - 15 LOGEMENTS RUE DU MARECHAL LECLEC	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	274 140,00	248 239,67	26,00	T	F	1,530	F	1,530	A-1		3 754,28	7 657,93		
LE LOGEMENT FAMILIAL	1996	X Echéance constante	CONST. 4 LOGEMENTS - ROUTE DE VALLEVILLE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	20 710,20	4 454,06	4,67	A	F	4,800	F	4,800	A-1		142,53	828,17		
LE LOGEMENT FAMILIAL	2023	P	153067 - REHAB 7 LOGT INDIVIDUELS - HAMEAU DE FEUGUEROLLES	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	75 900,00	64 687,68	17,67	A	F	2,550	F	2,550	A-1		1 261,41	3 238,36		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEAL IMMOBILIERE	2009	P	TRAVAUX IMM. - 29-31, RUE DE LA CABOTIERE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	16 600,00	10 001,91	18,58	A	R	2,200	R	2,800	A-1		220,04	369,75		
LOGEAL IMMOBILIERE	2009	P	ACQ. IMMEUBLE - 29-31, RUE DE LA CABOTIERE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	54 500,00	43 183,72	33,58	A	R	3,000	R	3,600	A-1		1 295,51	444,11		
LOGEAL IMMOBILIERE	2009	P	ACQ. IMMEUBLE - 29-31, RUE DE LA CABOTIERE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	11 300,00	8 510,17	33,58	A	V	1,050	V	2,800	A-1		187,22	114,87		
LOGEAL IMMOBILIERE	2009	P	TRAVAUX IMM. - 29-31, RUE DE LA CABOTIERE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	80 000,00	50 905,70	18,58	A	R	3,000	R	3,600	A-1		1 528,07	1 709,63		
MAISON DE RETRAITE	2014	X Echéance constante	RESTRUCTURATION MAISON DE RETRAITE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	2 972 698,01	2 115 022,08	15,42	T	F	0,732	F	0,732	A-1		60 750,05	107 351,11		
MON LOGEMENT 27	2010	X Echéance constante	CONST. 30 LOGEMENTS COLLECTIFS - PLACE FREMONT DES ESSARTS	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	994 680,00	691 611,19	23,08	A	F	3,100	F	3,100	A-1		20 748,34	20 089,52		
MON LOGEMENT 27	2017	X Echéance constante	REHAB. 34 LOGEMENTS - COTEAU DURET	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	304 549,53	232 969,14	13,00	T	F	1,310	F	1,310	A-1		6 682,80	13 675,16		
MON LOGEMENT 27	2017	X Echéance constante	REHAB. 20 LOGEMENTS - RUE DES PINS & LA QUERONNIERE - PRET PAM	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	34 365,74	26 288,54	13,00	T	F	1,310	F	1,310	A-1		754,09	1 543,12		
MON LOGEMENT 27	2009	X Echéance constante	CONST. 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS - PLACE FREMONT DES ESSARTS	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	163 020,00	127 756,70	33,08	A	F	3,000	F	3,600	A-1		3 832,70	2 213,00		
MON LOGEMENT 27	2017	X Echéance constante	REHAB. 5 PAVILLONS - COTE DE CALLOUET, RUE DU MARECHAL LECLERC & ALLEE DU BICENTENAIRE - PRET PAM	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	46 520,87	35 586,75	13,00	T	F	1,310	F	1,310	A-1		1 020,81	2 088,92		



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MON LOGEMENT 27	2007	X Echéance constante	CONST. 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS PLS - PLACE FREMONT DES ESSARTS	DEXIA CREDIT LOCALE DE FRANCE	504 780,00	271 369,38	11,33	A	F	2,500	F	2,500	A-1		6 784,23	17 932,49		
MON LOGEMENT 27	2011	X Echéance constante	REHAB. 5 PAVILLONS - COTE DE CALLOUET & RUE DU MARECHAL LECLERC - PRET ECO-PRET	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	42 000,00	16 961,67	5,75	A	F	2,350	F	2,350	A-1		398,60	2 257,55		
MON LOGEMENT 27	2017	X Echéance constante	REHAB. 20 LOGEMENTS - RUE DES PINS & LA QUERONNIERE - PRET PAM	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	137 462,95	105 154,07	13,00	T	F	1,310	F	1,310	A-1		3 016,37	6 172,49		
MON LOGEMENT 27	2012	X Echéance constante	REHAB. 20 LOGEMENTS - RUE DES PINS & LA QUERONNIERE - PRET ECO-PRET	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	38 400,00	15 507,82	6,08	A	F	2,350	F	2,380	A-1		364,43	2 064,05		
MON LOGEMENT 27	2017	P	ACQ. TERRAIN "EX-ECOLE JACQUES PREVERT" - RUE DU MAL LECLERC	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	141 145,25	122 222,47	29,83	A	F	1,650	F	3,300	A-1		4 033,34	2 095,45		
MON LOGEMENT 27	2017	P	CONST. 9 LOGEMENTS "LE MAS DORE"	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	88 792,77	75 611,20	32,08	A	F	1,650	F	3,900	A-1		2 495,17	1 299,89		
MON LOGEMENT 27	2017	P	CONST. 14 LOGEMENTS - RUE DENIS DIDEROT	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	427 057,61	295 106,73	12,67	T	F	0,410	F	0,410	A-1		9 404,88	17 768,81		
MON LOGEMENT 27	2019	X Echéance progressive	CONST 32 LGTS RUE GENERAL DE GAULLET ET EMILE NEUVILLE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	101 268,00	95 959,28	44,25	A	F	2,200	F	2,800	A-1		2 467,45	0,00		
MON LOGEMENT 27	2019	X Echéance progressive	CONST 32 LGTS RUE GENERAL DE GAULLET ET EMILE NEUVILLE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	156 304,80	144 880,68	34,25	A	F	2,200	F	2,800	A-1		3 187,37	1 449,47		




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MON LOGEMENT 27	2019	X Echéance progressive	CONST 32 LGTS RUE GENERAL DE GAULLET ET EMILE NEUVILLE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	1 025 565,60	966 625,65	34,25	A	F	3,000	F		3,600	A-1		29 676,03	5 752,33	
MON LOGEMENT 27	2019	X Echéance progressive	CONST 32 LGTS RUE GENERALE DE GAULLE ET EMILE NEUVILLE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	471 091,80	451 062,64	44,25	A	F	3,000	F		3,600	A-1		13 830,36	0,00	
MON LOGEMENT 27	2017	X Echéance constante	PRET LOCATIF A USAGE SOCIALE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	284 920,96	201 330,74	14,00	T	F	0,815	F		0,815	A-1		6 426,10	11 287,24	
MON LOGEMENT 27	2020	X Echéance constante	PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	401 996,83	346 386,35	22,50	T	F	0,742	F		0,742	A-1		10 158,67	10 673,52	
SILOGE	2010	X Echéance constante	CONST. 2 PAVILLONS - RUE MOUSSEL RENOUF - PRET PLAI	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	137 107,80	68 629,00	16,75	A	F	2,200	F		2,200	A-1		1 509,84	3 619,79	
SILOGE	2018	X Echéance constante	CONST. 15 PAVILLONS - ROUTE DE CORMEILLES & RUE DU GENERAL DE GAULLE - PRET PLA	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	258 997,87	129 253,98	7,17	A	F	1,700	F		1,700	A-1		4 330,01	14 868,77	
SILOGE	2011	X Echéance constante	CONST. 22 LOGEMENTS INDIVIDUELS - RUE GUY DE MAUPASSANT	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	319 432,20	261 420,96	34,75	A	F	3,000	F		3,600	A-1		9 411,16	1 562,83	
SILOGE	2018	P	CONST. 3 LOGEMENTS - RC HLM LES MUGUETS	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	45 271,34	28 479,42	10,25	T	F	0,742	F		0,742	A-1		942,99	2 265,34	
SILOGE	2018	X Echéance constante	CONST. 3 PAVILLONS - ROUTE DE CORMEILLES & RUE DU GENERAL DE GAULLE - PRET PLAI	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	16 718,06	8 299,61	7,17	A	F	1,350	F		1,350	A-1		248,99	960,29	
SILOGE	2018	X Echéance constante	REHAB. MAISON - RUE DU GENERAL DE GAULLE	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	19 555,54	9 708,25	7,17	A	F	1,350	F		1,350	A-1		291,25	1 123,28	



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SILOGE	2011	X Echéance constante	REHABILITATION 56 LOGEMENTS - VALLEE AUX BOEUFs - PRET ECO-PRET	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	470 400,00	35 658,29	0,25	A	F	1,900	F	1,900	A-1		677,51	35 658,29		
SILOGE	2011	P	CONST. 6 LOGEMENTS - RUE MOUSSEL RENOUF - PRET PLUS CD FONCIER	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	107 783,40	88 209,12	34,75	A	R	2,600	R	3,600	A-1		3 175,53	527,33		
SILOGE	2010	X Echéance constante	CONST. 2 PAVILLONS - RUE MOUSSEL RENOUF - PRET PLAI FONCIER	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	29 041,20	20 543,02	24,75	A	F	2,050	F	2,800	A-1		575,20	402,70		
SILOGE	2018	X Echéance constante	CONST. 15 PAVILLONS - ROUTE DE CORMEILLES & RUE DU GENERAL DE GAULLE - PRET PLA	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	66 374,16	50 071,07	25,17	A	F	1,800	F	4,050	A-1		1 727,45	1 450,96		
SILOGE	2002	X Echéance constante	CONST. 3 LOGEMENTS - ROUTE DE CORMEILLES & RUE DU GENERAL DE GAULLE - PRET PLAI	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	11 146,37	6 209,31	25,17	A	F	3,100	F	3,700	A-1		192,49	181,24		
SILOGE	2011	X Echéance constante	REHABILITATION 56 LOGEMENTS - VALLEE AUX BOEUFs - PRET PAM	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	816 438,60	62 657,40	0,25	A	F	2,850	F	3,600	A-1		2 255,66	62 657,40		
SILOGE	2010	P	CONST. 6 LOGEMENTS - RUE MOUSSEL RENOUF - PERET PLUS CD	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	464 967,60	265 348,41	15,75	A	F	3,000	F	3,000	A-1		7 960,45	14 397,29		
SILOGE	2011	P	DEMOLITION ET RECONST. 22 LOGEMENTS INDIVIDUELS - RUE GUY DE MAUPASSANT	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	1 699 557,00	1 121 988,74	16,75	A	F	3,000	F	3,600	A-1		37 189,51	34 722,74		

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
 Reçu en préfecture le 20/04/2026
 Publié le 20/04/2026
 ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SILOGE	2019	C	REHABILITATION THERMIQUE & TECHNIQUE HLM LES MUGUETS	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION	259 200,00	145 969,75	7,50	A	F		0,000	F		2,250	A-1		2 408,50	16 138,78
TOTAL GENERAL					13 591 762,06	9 069 842,32											267 317,39	430 613,97

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

S²LO

IV

BT.4

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	5 407 779,85
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S2LO

IV

B.T.S

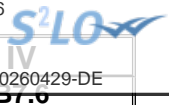
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers							1 005,18	0,00	0,00	0,00	0,00	1 005,18
LOCATION BALAYEUSE	2019	UGAP	7	20 136,76	140 957,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
LOCATION STANDARD MAIRIE	2021	SIEMENS LEASE	5	5 386,81	30 555,19	1 005,18	0,00	0,00	0,00	0,00	1 005,18	
Crédits-bails immobiliers						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total						25 523,57	171 512,51	1 005,18	0,00	0,00	0,00	1 005,18

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

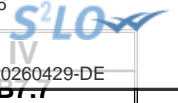
(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

S²LO

IV

B7.0

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;


- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**S²LO
IV
57.9**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



 IV
 DE
IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES****SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i
+ j + k + l)

0,00

0,00

0,00

0,00

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026



ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie de Brionne (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
01/01/1965 - CONSTRUCTEUR DE LOGEMENTS SOCIAUX	SECOMILE	SA SECOMILE	Etablissement Public National	2 272,00
01/01/1986 - AMENAGEUR	EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT	SAEM EURE AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT	Etablissement Public National	3 330,00
31/05/2000 - BANQUE	CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE	SA CAISSE EPARGNE DE NORMANDIE		1 960,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	20202 CCAS	01/01/1987		SPA	non


(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**


 IV

 BTT.3
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ATELIER RELAIS	20001 ATELIER RELAIS	26/06/1997		21270116300090	SPIC	oui
LOTIS.LES HAUTS DE CALLOUET	20002 LOTISSEMENT	01/01/2018		21270116300140	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-299 074,74	-299 074,74
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-67 984,66	-67 984,66
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-367 059,40	-367 059,40

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	367 059,40	367 059,40
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-367 059,40	-367 059,40
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	647 614,00	647 614,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	819 047,06	819 047,06
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	171 433,06	171 433,06

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		647 614,00	I 647 614,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		647 614,00	647 614,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	647 614,00	647 614,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		819 047,06	III 819 047,06
Ressources propres externes de l'année (a)		75 200,00	75 200,00
10222	FCTVA	72 200,00	72 200,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	3 000,00	3 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		743 847,06	743 847,06
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	4 844,00	4 844,00
28031	Frais d'études	27 394,68	27 394,68
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	156,00	156,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 620,00	1 620,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	3 346,00	3 346,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	30 667,28	30 667,28
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	115,83	115,83
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	9 236,00	9 236,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	596,30	596,30
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 868,00	1 868,00
281321	Immeubles de rapport	10 835,77	10 835,77
281328	Autres bâtiments privés	247,00	247,00
28138	Autres constructions	8 564,53	8 564,53
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	8 860,40	8 860,40
2815731	Matériel roulant	10 720,02	10 720,02
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 849,44	3 849,44
281578	Autre matériel technique	130,57	130,57
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	25 009,73	25 009,73
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	20 179,00	20 179,00
281831	Matériel informatique scolaire	175,25	175,25
281838	Autre matériel informatique	6 046,18	6 046,18
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 147,75	1 147,75
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 855,54	1 855,54
28188	Autres immo. corporelles	102 534,73	102 534,73

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	423 847,06	423 847,06

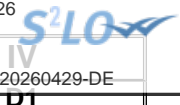
(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260429-DE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00



RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 21

Contre : 6

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2026

Présenté par Le MAIRE (1),

A Brionne, le 16/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Brionne, le 16/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BACQUET Jimmy	
BANCE Kévin	
BEURIOT Valéry	
BORDIER Sophie	
CABARET France	
CAILLY Sophie	
CHOLEZ Manuel	
DASSIER Catherine	
DETOURBE Stéphanie	
HALLEBARD Laëtitia	
HELLIN Jany	
JAJOLET Christophe	
LEJEUNE Cédric	
LEROUVILLOIS Janine	
LIEDTS Flavien	
LOBJEOIS Dominique	
MADELAINÉ Pascal	
MARQUET Loïc	
MAUPETIT Karine	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

MORRA Stéphane	
PANNIER Camille	
QUEREY Patrick	
ROSAY Thierry	
TEXAUD Christian	
THAURIN Delphine	
THAURIN Thibault	
TROYARD Bruno	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2026, et de la publication le 20/04/2026

A Brionne, le 30/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260430**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de votants :	27

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE N°20001 « ATELIER RELAIS » - M4

Étaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- Les comptes administratifs doivent être adoptés au vote du budget

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget, tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2026 du Budget n°20001 - Atelier Relais Brionne - M4 - Année 2026.

Il est précisé que le vote est proposé par chapitre, sans vote par opération.

Le projet du budget est présenté en équilibre comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 780,11	14 500,00
	-	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 3 719,69	(si excédent) 0,00
-	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		14 500,00	14 500,00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	43 888,81	5 752,00
	-	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 38 136,81
-	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		43 888,81	43 888,81
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		58 388,81	58 388,81

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe de la commune pour l'exercice 2026 tel que présenté dans le document « Budget n°20001 - Atelier Relais Brionne - M4 - Année 2026 »



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 21

Vote contre : 6

Abstention : 0



REPUBLIQUE FRANÇAISE

ATELIER RELAIS BRIONNE Autre établissement public administratif local

Numéro SIRET : 21270116300090
Poste comptable : TRESORERIE BERNAY

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 780,11	14 500,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 3 719,89	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		14 500,00	14 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	43 888,81	5 752,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 38 136,81
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		43 888,81	43 888,81

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	58 388,81	58 388,81
---------------------	-----------	-----------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026-027046-200-01-01-2026/4/2-16:48:31
ATELIER RELAIS BRIONNE-ATELIER RELAIS-2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.

Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépendance/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

Veuillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 738,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	11 500,00	0,00	5 028,11	5 028,11	5 028,11
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		14 248,00	0,00	5 028,11	5 028,11	5 028,11
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 752,00		5 752,00	5 752,00	5 752,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 752,00		5 752,00	5 752,00	5 752,00
TOTAL		20 000,00	0,00	10 780,11	10 780,11	10 780,11

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) 3 719,89

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 14 500,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 380,12	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
Total des recettes de gestion des services		16 680,12	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 680,12	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		16 680,12	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 14 500,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

5 752,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026-027046-200-01-01--2026/4/2-16:48:37
ATELIER RELAIS BRIONNE- ATELIER RELAIS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.

Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

Veillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 136,81	0,00	43 888,81	43 888,81	43 888,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	38 136,81	0,00	43 888,81	43 888,81	43 888,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	38 136,81	0,00	43 888,81	43 888,81	43 888,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	38 136,81	0,00	43 888,81	43 888,81	43 888,81

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

43 888,81

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 027046- 200- 01- 01- -2026/4/2- 16:48:44
ATELIER RELAIS BRIONNE- ATELIER RELAIS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.
Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.
Veuillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE



Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 752,00		5 752,00	5 752,00	5 752,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 752,00		5 752,00	5 752,00	5 752,00
TOTAL		5 752,00	0,00	5 752,00	5 752,00	5 752,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	38 136,81
--------------------------------------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 888,81
-----------------------------------------------------	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

5 752,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 028,11	0,00	5 028,11
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	5 752,00	5 752,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		5 028,11	5 752,00	10 780,11

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

3 719,89

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

14 500,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	43 888,81	0,00	43 888,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		43 888,81	0,00	43 888,81

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

43 888,81

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 027046- 200- 01- 01- -2026/4/2-16:48:50
ATELIER RELAIS BRIONNE- ATELIER RELAIS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.

Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

Veuillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	14 500,00		14 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	14 500,00	0,00	14 500,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**14 500,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 752,00	5 752,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	5 752,00	5 752,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE**38 136,81**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**43 888,81**

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026-027046-200-01-01--2026/4/2-16:48:57
ATELIER RELAIS BRIONNE- ATELIER RELAIS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.

Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

Veillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 738,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	438,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 300,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 748,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	11 500,00	5 028,11	5 028,11
672	Reverst excédent collectivité rattach	11 500,00	5 028,11	5 028,11
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		14 248,00	5 028,11	5 028,11
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	5 752,00	5 752,00	5 752,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	5 752,00	5 752,00	5 752,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 752,00	5 752,00	5 752,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 752,00	5 752,00	5 752,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 000,00	10 780,11	10 780,11

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	3 719,89
--------------------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 500,00
---------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026-027046-200-01-01-2026/4/2-16:49:04
ATELIER RELAIS BRIONNE- ATELIER RELAIS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.
Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépendance/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.
Veuillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	300,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	300,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 380,12	14 500,00	14 500,00
757	Produits des cessions éléments actif	16 380,12	14 500,00	14 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		16 680,12	14 500,00	14 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		16 680,12	14 500,00	14 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 680,12	14 500,00	14 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 500,00
---------------------------------------------------	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026-027046-200-01-01--2026/4/2-16:49:12
ATELIER RELAIS BRIONNE- ATELIER RELAIS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.
Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.
Veuillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	38 136,81	43 888,81	43 888,81
2188	Autres immobilisations corporelles	38 136,81	43 888,81	43 888,81
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		38 136,81	43 888,81	43 888,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		38 136,81	43 888,81	43 888,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		38 136,81	43 888,81	43 888,81

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--------------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 888,81
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 027046- 200- 01- 01- -2026/4/2-16:49:39
ATELIER RELAIS BRIONNE- ATELIER RELAIS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.
Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.
Veuillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	5 752,00	5 752,00	5 752,00
28173	Constructions (mise à disposition)	5 752,00	5 752,00	5 752,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 752,00	5 752,00	5 752,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 752,00	5 752,00	5 752,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 752,00	5 752,00	5 752,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	38 136,81
--------------------------------------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 888,81
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026-027046-200-01-01--2026/4/2-16:49:48
ATELIER RELAIS BRIONNE- ATELIER RELAIS- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.
Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.
Veuillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 672, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260430-DE





COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260431-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260431**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : SUBVENTION CCAS - ANNEE 2026

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la Commission des Finances en date du 13 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE :

- qu'il y a lieu de verser une subvention du Budget de la Commune de BRIONNE au Budget du Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- De verser une subvention au Budget du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 101 000,00 €
- Dit que cette somme est inscrite lors du Budget Primitif 2025 au Compte 657363 « Subvention de fonctionnement au CCAS/CIAS »



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



COMMUNE DE BRIONNE
DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 20/04/2026
ID : 027-212701163-20260416-20260432-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260432**

Nombre de conseillers en exercice : **27**
Nombre de votants : **27**

Objet : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE « COTEAU DURET » AVEC MON LOGEMENT27

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

MonLogement27 est propriétaire d'un programme locatif dénommé « Coteau Duret » situé à Brionne, lieudit « La Grande Fabrique », comprenant 34 pavillons jumelés en R+1. Ce programme, construit en 1951, a été réhabilité en décembre 2012. Il figure au cadastre sous les références suivantes : Parcelles section AD n° S 117 à 150. Ce programme, très en pente, fait l'objet à certains endroits d'éboulements ou de délitements des talus. Cette situation pouvant présenter un danger dans les années à venir si aucun travaux n'est réalisé, la Commune et MonLogement27 ont décidé de sécuriser le site et d'engager des travaux d'aménagements des espaces extérieurs

CONSIDÉRANT QUE :

- une convention doit être établie entre mon logement 27 et la Ville de Brionne
- la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement avec Mon Logement 27



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Valéry BEURIOT

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0



Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagements extérieurs à Brionne « Coteau Duret »

Entre :

D'une part,

La Commune de BRIONNE dont le siège est à Brionne (27800), 110 rue de la Soie, identifiée sous le numéro SIREN 212 701 163, représentée par son Maire, Monsieur Valéry BEURIOT, nommé à cette fonction suivant délibération du Conseil municipal du, et spécialement habilité à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil municipal en date du2026.

Ci-après dénommée dans la présente convention « **la Commune** ».

Et,

D'autre part,

La société anonyme d'économie mixte dénommée MON LOGEMENT 27, dont le siège social est à EVREUX (27000), 10 boulevard Georges Chauvin, identifiée au SIREN sous le numéro 301 898 037 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux, représentée par Monsieur David MERCIER, agissant en sa qualité de Directeur Général nommé à cette fonction suivant délibération du Conseil d'administration du 8 décembre 2025.

Ci-après dénommée dans la présente convention « **MonLogement27** ».

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

MonLogement27 est propriétaire d'un programme locatif dénommé « Coteau Duret » situé à Brionne, lieudit « La Grande Fabrique », comprenant 34 pavillons jumelés en R+1. Ce programme, construit en 1951, a été réhabilité en décembre 2012 (hors espaces extérieurs). Il figure au cadastre sous les références suivantes : Parcelles section AD n°s 117 à 150.

Ce programme, très en pente, fait l'objet à certains endroits d'éboulements ou de délitements des talus. Cette situation pouvant présenter un danger dans les années à venir si aucun travaux n'est

réalisé, la Commune et MonLogement27 ont décidé de sécuriser le site et d'engager des travaux d'aménagements des espaces extérieurs (ci-après décrits à l'article 2).

Ceci exposé, les parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités d'un transfert de maîtrise d'ouvrage conformément à l'article L2422-12 du Code de la commande publique.

Les travaux d'aménagements extérieurs programmés auront lieu, pour partie, sur la propriété MonLogement27 et, pour partie, sur le domaine public.

Afin de mettre en œuvre de manière simple le projet de travaux, les parties à la présente convention, ont décidé de recourir au transfert de maîtrise d'ouvrage défini à l'article L2422-12 du Code de la commande publique comme suit : *« Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L. 2411-1 (...), ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme »*.

Dans ce contexte, la Commune de Brionne et MonLogement27 désignent, au vu de ses compétences en maîtrise d'ouvrage, MonLogement27 comme maître d'ouvrage unique du projet de travaux d'aménagements extérieurs. La présente convention régit les modalités de ce transfert de maîtrise d'ouvrage.

Article 2 – Programme des travaux et estimation prévisionnelle

Le programme des travaux, objet de la présente convention, est le suivant :

- Renforcement des talus jouxtant la voirie et les allées desservant la résidence ;
- Pose de gabions en partie basse ;
- Dépose et reconstruction d'un muret de soutènement afin d'élargir la voirie ;
- Création ou reprise des clôtures métalliques ;
- Reprise des accès de plusieurs maisons (emmarchement/allée).

Ils sont estimés au stade AVP2 à 168 525 € HT (hors honoraires de maîtrise d'œuvre, autres honoraires, et frais divers). Cette estimation s'entend sous réserve des éventuelles études de maîtrise d'œuvre complémentaires à mener, des résultats des procédures de marchés publics lancés, et d'éventuels modificatifs.

Seront réalisés sur le domaine public, la pose de gabions, la reprise des talus et d'escaliers permettant l'accès aux maisons. A ce titre, la Commune autorise expressément MonLogement27 à occuper le Domaine public dans les conditions de l'article 5 ci-après.

Est demeuré ci-annexé, le plan des travaux établi par CALDEA en date du 27 novembre 2025 (indice D – AVP).

La date prévisionnelle de démarrage de ces travaux est fixée en octobre 2026.

Article 3 – Exercice du transfert de maîtrise d'ouvrage

Pour la réalisation du projet, la mission de MonLogement27 en tant que maître d'ouvrage unique portera sur les éléments suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera réalisé et détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- Consultation, attribution et signature des marchés de maîtrise d'œuvre, de CSPS et de contrôle technique ;
- Conduite des opérations d'études et de diagnostics (DIAG) ;
- Conduite des opérations d'établissement des avant-projets (AVP) ;
- Préparation et dépôt des autorisations administratives ;
- Conduite des opérations d'établissement des études de projet (PRO) et des dossiers de consultation des entreprises (DCE) et détermination des modalités de consultation selon la réglementation applicable ;
- Attribution des marchés de travaux selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique ;
- Signature et gestion des marchés de travaux, rémunération des entreprises ;
- Supervision de la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et du contrôle de la conformité des études d'exécution (VISA) ;
- Supervision de l'établissement de la conformité des travaux (AOR) et décision de réception des travaux ;
- Gestion financière et comptable de l'opération, hormis demandes de subventions ;
- Gestion administrative ;
- Engagement de toute action en justice et défense dans le cadre de tout litige avec les entrepreneurs, maîtres d'œuvre et prestataires intervenant dans l'opération jusqu'à la réception des travaux ;
- Réception des DOE (Dossiers des ouvrages exécutés) et des Dossiers d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO) et remise à la Ville pour les ouvrages dont elle sera gestionnaire.

Et, d'une manière générale, tous actes et toutes mesures nécessaires à l'exercice de sa mission.

A l'issue de la réception des travaux prononcée par la maîtrise d'ouvrage unique, les ouvrages seront remis à la commune par un procès-verbal contradictoire signé des deux parties. Au cas d'espèce, il s'agira des gabions et des talus remis en forme le long des gabions, ainsi que des escaliers d'accès aux maisons.

En parallèle, il est indiqué ce qui suit : La Commune entretient, à ce jour, sur le haut des parcelles cadastrées AD n°s 131 à 135 (bornes A13 à A19), une bande de terrain (avec les espaces verts) entre les clôtures métalliques et la voirie, ainsi que deux escaliers le long des bornes A11 à A13. Ce dispositif fonctionnant bien, la Commune continuera dans l'avenir à entretenir, à ses frais, cet espace et ces deux escaliers.

Article 4 – Information et pilotage du projet

La Commune sera tenue informée de l'avancement du projet de travaux.

Elle sera également habilitée à émettre des réserves au moment du contrôle et de la réception des travaux.

Des réunions spécifiques de maîtrise d'ouvrage pourront être organisées en dehors des réunions de chantier.

La commune ne pourra formuler ses observations qu'à MonLogement27 et en aucun cas aux titulaires de contrats passés par MonLogement27.

La Commune pourra demander à tout moment au maître d'ouvrage unique la communication de toutes informations concernant l'opération et notamment les comptes-rendus des réunions relatives à l'opération et le calendrier prévisionnel du déroulement de l'opération.

En cas de nécessité de modifier le projet technique, administratif ou financier, le maître d'ouvrage unique lui transmettra par écrit ses propositions pour validation.

Article 5 – Autorisation d'occupation du domaine public

La commune autorise MonLogement27 à occuper une partie du domaine public dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs, faisant l'objet de la présente convention, et pour le temps nécessaire à la réalisation desdits travaux.

A ce titre, MonLogement27 s'engage à :

- Respecter les prescriptions techniques, urbanistiques et de sécurité imposées par la commune ;
- Le cas échéant, se conformer aux règles de circulation, de signalisation et aux arrêtés municipaux applicables ;

- Garantir la propreté de l'emprise et de ses abords ;
- Informer immédiatement la commune de tout incident susceptible d'affecter la sécurité ou l'intégrité du domaine public.

En contrepartie de cette autorisation qui fera l'objet d'un arrêté municipal d'autorisation d'occupation du domaine public, la Commune ne demandera à MonLogement27 le paiement d'aucune redevance d'occupation du domaine public.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention devient exécutoire dès sa signature par l'ensemble des parties.

Elle reste en vigueur jusqu'à la réception des travaux prononcée par la maîtrise d'ouvrage unique.

Article 7 – Gestion financière

La gestion financière de l'opération sera assurée par MonLogement27.

Etant rappelé qu'aucune redevance pour occupation du domaine public n'aura à être versée par MonLogement27 à la Commune, ce que cette-dernière reconnaît expressément.

Article 8 – Assurance et responsabilités

Chaque co-maître d'ouvrage doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

MonLogement27 assure la responsabilité de maître d'ouvrage.

Article 9 – Révisions et modifications

La présente convention est établie d'un commun accord entre les parties. Toute révision ou modification de cette convention se fera par avenant écrit suite à une demande expresse d'une des parties.

Article 10 – Contestations

Les parties s'engagent à rechercher en cas de litige sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal compétent.

Article 11 – Conditions de résiliation

Dans le cas où MonLogement27 et la Commune ne respecteraient pas leurs obligations, après une mise en demeure restée infructueuse adressée à la partie concernée pendant un délai de 30 jours, le maître d’ouvrage unique aura droit à la résiliation de la présente convention.

Dans le cas de non-obtention des autorisations administratives, la résiliation pourra intervenir à l’initiative de l’une ou l’autre des parties.

Dans les deux cas qui précèdent, la résiliation ne prendra effet qu’un mois après la notification de la décision de résiliation à l’autre partie par lettre recommandée avec avis de réception. Chaque partie supportera les conséquences dommageables d’une résiliation qui lui incombent.

Dans tous les cas, les parties conviennent de se rapprocher pour envisager les modalités de cette résiliation (notamment financière).

Dans l’hypothèse où une résiliation deviendrait nécessaire (sans être à la demande de la Commune ou à celle de MonLogement27), notamment en cas de force majeure, les parties conviennent de se rapprocher afin d’examiner les modalités de cette résiliation.

Fait en (2) DEUX exemplaires originaux

A Evreux, pour MonLogement27, le.....

Et, à Brionne, pour Monsieur le Maire, le.....

<p>Commune de Brionne Le Maire,</p> <p>Valéry BEURIOT</p>	<p>MonLogement27 Le Directeur Général,</p> <p>David MERCIER</p>
-----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

PJ : Plan des travaux.



VILLE DE BRIONNE

COMMUNE DE BRIONNE

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 027-212701163-20260416-20260433-DE



Date de convocation : **09/04/2026**
Séance du : **16/04/2026**
Délibération n° : **20260433**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de votants :	27

Objet : MISE EN VENTE DE MATERIELS ET DE MATERIAUX

Etaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, Mme HELLIN, M MADELAINE, Mme CAILLY, M CHOLEZ, Mme PANNIER, M JAJOLET, Mme CABARET, M LIEDTS, Mme LOBJEOIS, M MARQUET, Mme THAURIN, Mme DETOURBE, M THAURIN, Mme MAUPETIT, M TEXAUD, M BACQUET, M LEJEUNE, Mme HALLEBARD, M BANCE, M QUEREY, Mme DASSIER, M MORRA

Absents excusés : Mme BORDIER, M ROSAY

Les conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme BORDIER à M BEURIOT, M ROSAY à M MADELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUVILLOIS

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- Il est nécessaire de vendre du matériel et des matériaux réformés
- Les biens réformés seront mis en vente aux enchères au plus offrant

La Ville est propriétaire d'un certain nombre de biens mobiliers qu'elle acquiert pour permettre aux différents services municipaux d'exercer leur activité. Elle procède régulièrement au renouvellement de ces biens devenus inutilisables. La commune souhaite donc procéder à leur vente et les sortir de l'inventaire patrimonial.

En vertu de la délibération n° 20260304 du 21 mars 2026, le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Au-delà de ce montant, il est obligatoire de prendre une délibération.

La Ville a choisi pour ses ventes de biens mobiliers d'utiliser une plate-forme d'enchères en ligne avec la société AGORASTORE.

Cette plate-forme permet de mettre en relation un vendeur public et un acheteur tout en assurant la transparence nécessaire lors de la mise en concurrence et de donner une deuxième vie à des biens mobiliers dans le cadre du développement durable.

Le bien mobilier est mis en ligne sur une plate-forme avec une mise à prix de départ, puis des enchères ont lieu. Le bien mobilier est ensuite retiré sur place et vendu en l'état au prix de l'enchère la plus haute.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder la mise en vente aux enchères, via la plate-forme AGORASTORE des matériels et matériaux réformés d'une valeur estimée supérieure à 4 600 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux ventes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Valéry BEURIOT

Vote pour : 24

Vote contre : 3

Abstention : 0